



Official

Documentation

Table des matières

1	Positionnement	4
2	Directives importantes pour la préparation d'un tournoi	5
3	Les principaux critères de planification de tournois officiels	10
4	Préparation des tableaux	34
5	Ordre des matchs	50
6	Organisation du tournoi, Code of Conduct, Prescriptions vestimentaires	59
7	Clôture du tournoi	71
8	Tournois de classement	74
9	Formulaires	76
10	Directives et règlements	84

1. Positionnement

1.1 Vue d'ensemble de la formation / Structure de formation des fonctionnaires

1.2 Profil des exigences pour un Official (annonce)

Nous cherchons dans l'immédiat ou pour une date à convenir un partenaire indépendant pouvant officier en tant qu'Officials.

Tâches

Vous êtes responsable de la préparation et de l'annonce autonome de tournois de tennis. Vous vous chargez en outre de toute l'administration et du déroulement des tournois conformément aux prescriptions. Vous établissez le décompte et vous êtes le point de contact de Swiss Tennis. Vous n'avez pas le droit de participer à vos tournois et vous devez être présent pendant toute la durée d'un tournoi.

Exigences

Vous avez au moins 16 ans, vous êtes sûr de vous-même et vous avez des connaissances élémentaires du tennis ou êtes disposé à les acquérir. Vous disposez d'une compétence sociale très développée et aimez communiquer avec des sportifs. Vous avez les nerfs solides et aimez travailler de façon autonome.

Charge de travail

Après une initiation approfondie d'un un jour et demi, vous êtes capable d'organiser votre travail à votre guise.

Entrée en service

A l'obtention du cours «Officials»

Lieu de travail

Partout en Suisse

Personne de référence

Intéressé(e)? Alors n'hésitez plus à nous contacter sous www.swisstennis.ch. Si vous avez des questions, Madame Karin Lüthi (karin.luethi@swisstennis.ch) y répondra très volontiers.

2. Directives importantes pour la préparation d'un tournoi

2.1 Dispositions tirées du règlement des tournois

2.1.1 Délimitation

Lors de l'organisation de tournois de tennis, trois règlements font foi: les règles de jeu, le Règlement des tournois avec tous ses renvois aux autres règlements, ainsi que le Règlement concernant les licences. Les règles de jeu sont dictées par l'ITF¹ et sont applicables dans le monde entier.

Pour l'organisation de tournois, les associations nationales peuvent édicter des dispositions spéciales. Le Règlement des tournois est applicable pour tous les tournois organisés par Swiss Tennis, ses associations affiliées et ses membres.

Les tournois internationaux et certaines manifestations nationales spéciales (p.ex. les Interclubs) sont régis par des dispositions spéciales.

2.1.2 Notion de tournoi

Sont considérés comme tournois officiels au sens du Règlement des tournois, tous les tournois autorisés par Swiss Tennis. Pour le classement des joueurs, seuls comptent les résultats de tournois officiels dont les parties ont été jouées en au moins deux sets gagnants.

2.2 Obligation de licence

Pour tous les tournois officiels, la licence est obligatoire. Il relève de l'Official de vérifier l'autorisation de jouer, sur le site Web de Swiss Tennis (www.swisstennis.ch) ou directement dans l'application pour l'administration des tournois «Advantage».

Sont exceptés de l'obligation de licence tous les tournois internationaux comptant pour les classements ATP², WTA³, ITF et Tennis Europe⁴.

Swiss Tennis peut exempter d'autres tournois de l'obligation de licence (p.e. Championnats des clubs). Swiss Tennis précise les conditions applicables prévues.

¹ ITF: International Tennis Federation mit Sitz in London

² ATP: Association of Tennis Professionals

³ WTA: Women's Tennis Association

⁴ Tennis Europe: Europäischer Tennisverband

2.2.1 Exceptions pour les tournois internationaux et les tournois des clubs

Il est possible de participer aux tournois internationaux sans être en possession d'une licence de Swiss Tennis. Les résultats obtenus lors de tournois internationaux des catégories ATP, WTA, ITF et Tennis Europe peuvent toutefois être pris en compte pour le classement sous respect des directives spéciales correspondantes.

Il est également possible de participer aux Championnats des clubs sans licence. Seules les parties opposant deux joueurs licenciés seront prises en compte pour le classement.

2.2.2 Types de tournois

2.2.2.1 Restrictions du nombre de joueurs

Les tournois officiels sont en principe des tournois dits ouverts, ce qui signifie que tout joueur remplissant les conditions et n'étant pas surnuméraire doit être admis dans le tableau.

Tout organisateur a la possibilité d'arrêter des dispositions d'admission spéciales. Ces restrictions peuvent être de nature géographique, catégorielle, professionnelle ou d'une autre nature.

2.2.2.2 Epreuves

Un tournoi peut comporter une ou plusieurs des épreuves suivantes: simple messieurs, simple dames, double messieurs, double dames, double mixte.

2.2.2.3 Catégories

Il existe les catégories suivantes:

a) Actifs	Messieurs et dames, sans limite d'âge	
b) Juniors	18&U (Juniors I)	17 et 18 ans
	16&U (Juniors II)	15 et 16 ans
	14&U (Juniors III)	13 et 14 ans
	12&U (Juniors IV)	11 et 12 ans
	10&U (Juniors V)	10 ans et moins
c) Seniors	Messieurs	
	35+	à partir de 35 ans
	40+	à partir de 40 ans
	45+	à partir de 45 ans
	50+	à partir de 50 ans
	55+	à partir de 55 ans
	60+	à partir de 60 ans
	65+	à partir de 65 ans
	70+	à partir de 70 ans
	75+	à partir de 75 ans
	80+	à partir de 80 ans
	85+	à partir de 85 ans
	Dames	
	30+	à partir de 30 ans
	35+	à partir de 35 ans
	40+	à partir de 40 ans
	45+	à partir de 45 ans
	50+	à partir de 50 ans
	55+	à partir de 55 ans
	60+	à partir de 60 ans
65+	à partir de 65 ans	
70+	à partir de 70 ans	
75+	à partir de 75 ans	
80+	à partir de 80 ans	

Pour toutes les catégories, l'âge au 31 décembre de l'année calendaire en cours fait foi.

2.3 Règlement de licence

2.3.1 Obligation de licence

- 1 L'obligation de licence s'étend à tous les participants aux CIC (pour actifs et juniors) ainsi qu'aux tournois officiels ayant lieu en Suisse et vaut pour les épreuves de simple et de double de toutes les catégories de jeu.
- 2 De l'obligation de licence sont exemptés tous les tournois comptant pour le classement ATP, WTA, ITF et Tennis Europe, y compris les tournois de qualification.
- 3 Swiss Tennis peut exempter d'autres tournois de l'obligation de licence. Des conditions spéciales sont définies à cet effet.

2.3.2 Types de licence

- 1 Il existe les types de licences suivants:
 - a) Licence de membre licence pour les membres d'un club de tennis ou centre de tennis affilié;
 - b) Licence individuelle pour les personnes qui ne sont pas membres d'un club;
 - c) Licence de tournoi pour les personnes ayant leur domicile à l'étranger et qui ne sont pas membres d'un club adhérent.
- 2 La Licence de membre autorise à participer aux CIC et à tous les tournois officiels en Suisse. Les autres licences autorisent seulement à participer aux tournois officiels.

A Licence pour membres de clubs (licence de club)

Commande de licences

- 1 Tout membre d'un club ou centre de tennis adhérent a droit à une licence de membre dont la commande incombe exclusivement au membre de base.
- 2 Est considéré comme membre de base celui figurant sur le site internet de Swiss Tennis.
- 3 Le membre de base peut faire la demande de licence auprès de Swiss Tennis par voie électronique.
- 4 Pour la commande de la licence, les directives de Swiss Tennis font foi.

Renouvellement, annulation, suspension de licence

- 1 Au commencement d'une nouvelle période de licence, les licences sont automatiquement renouvelées pour autant que le membre de base n'ait pas notifié Swiss Tennis de l'annulation ou de la suspension d'une licence jusqu'au 28 février.
- 2 En cas de cessation définitive de l'activité de compétition, une licence peut être mise en statut «annulé» pour le début d'une nouvelle période de licence.
- 3 En cas de cessation passagère de l'activité de compétition, une licence peut être mise en statut «suspendu» pour le début d'une nouvelle période de licence.

B Licences individuelles et de tournoi

Commande de licence

- 1 La commande d'une licence individuelle ou de tournoi se fait au moyen d'un formulaire qui peut être demandé auprès de Swiss Tennis ou que distribue l'Official et qu'il faudra remplir selon les consignes de Swiss Tennis.
- 2 L'Official est autorisé à établir des licences de tournoi. La licence de tournoi peut être directement générée dans l'application en ligne Advantage.

Renouvellement, annulation, suspension de licence

- 1 Avant l'écoulement d'une période de licence, les joueurs avec une licence individuelle de Swiss Tennis reçoivent les documents nécessaires pour renouveler, annuler ou suspendre leur licence.
- 2 Pour le renouvellement, il suffit de virer la taxe de licence à Swiss Tennis. Sans virement, la licence sera automatiquement suspendue.
- 3 En cas de cessation définitive de l'activité de compétition, une licence peut être mise en statut «annulé» pour le début d'une nouvelle période de licence.
- 4 En cas de cessation passagère de l'activité de compétition, une licence peut être mise en statut «suspendu» pour le début d'une nouvelle période de licence.

But de la licence de tournoi

- 1 La licence de tournoi permet aux personnes qui ont leur domicile à l'étranger et ne séjournent en Suisse que de manière passagère de participer aux tournois officiels.

Classement

- 1 Le classement suisse valide fait foi.
- 2 Les joueurs devant être nouvellement classés en Suisse vont être classés par l'Official ou par Swiss Tennis en fonction de leur force de jeu et une valeur de classement correspondante leur sera attribuée.

Annonce à Swiss Tennis

- 1 L'établissement d'une licence de tournoi doit être notifié à Swiss Tennis par le programme de tournoi «Advantage».

Encaissement de la taxe

- 1 La taxe pour la licence de tournoi est encaissée par l'Official pour Swiss Tennis.
- 2 L'Official est tenu de faire le décompte avec Swiss Tennis des licences de tournoi établies.

2.3.3 Sanctions

- 1 Des sanctions peuvent être prononcées contre les membres de Swiss Tennis et leurs fonctionnaires, ainsi que contre les joueurs qui enfreignent ce Règlement ou les directives y relatives. La même chose est vraie en cas d'utilisation abusive des licences en vue d'obtenir un avantage illicite.
- 2 Pour autant que le présent Règlement ne prévoit pas de sanctions spéciales, les sanctions prévues dans le Règlement d'organisation judiciaire (RPJ) seront applicables.
- 3 Le montant des amendes prévues dans le présent Règlement est indiqué dans une annexe.

2.3.4 Données des licences, Publication

- 1 Les données des licences des joueurs individuels sont publiées par Swiss Tennis sur son site.
- 2 Le joueur licencié est tenu de vérifier la complétude et l'exactitude des indications figurant sur le site internet de Swiss Tennis et de demander une mutation pour les corriger en cas d'erreur. Des indications incomplètes ou incorrectes ne peuvent remplacer des conditions de qualification manquantes.

2.3.5 Site internet

- 1 Tous les joueurs licenciés sont publiés sur le site internet de Swiss Tennis.
- 2 De même, les résultats obtenus par tous les joueurs licenciés pendant la période de classement correspondante dans le cadre des IC, ICJ et de tournois individuels (en Suisse et à l'étranger) seront également publiés.

3. Les principaux critères de planification de tournois officiels

Quelles sont les conditions auxquelles je dois répondre pour pouvoir organiser mon tournoi?

- Règlements applicables
- Courts et temps disponibles
- Personnel
- Coordination du tournoi

3.1 Conditions d'obtention de l'autorisation

- 1 L'autorisation d'organiser un tournoi ne sera accordée qu'à un organisateur membre de Swiss Tennis.
- 2 L'autorisation est accordée lorsque les conditions suivantes sont remplies:
 - a) Le tournoi doit être annoncé conformément aux prescriptions en vigueur;
 - b) Le tournoi ne peut se disputer que sur des courts annoncés à Swiss Tennis;
 - c) Les formes de tournois suivantes sont autorisées:
 - ca) tournois selon la formule de l'élimination directe (système coupe);
 - cb) tournois de consolation selon la formule de l'élimination directe (système coupe);
 - cc) tournois avec jeux de groupe (chacun contre chacun);
 - cd) tournois de classement
 - d) Chaque épreuve individuelle du tournoi doit être annoncée pour 8 joueurs au moins, resp. pour 8 paires au moins pour les épreuves de double;
 - e) Le tournoi doit être placé sous la direction d'un Official breveté par Swiss Tennis;
 - f) Les installations de tennis doivent être conformes aux exigences réglementaires (cf. art. 19 à 21) en ce qui concerne les dimensions des courts, la puissance de l'éclairage et la hauteur de la salle;
 - g) Le tournoi doit répondre à toutes les exigences du présent règlement. Une requête doit être adressée à Swiss Tennis pour obtenir des dérogations aux présentes conditions d'octroi d'une autorisation (cf. également art. 3 al. 2).
- 3 Le tournoi est considéré comme autorisé une fois publié dans le calendrier officiel des tournois sur le site Web www.swisstennis.ch.

3.2 Courts et temps disponibles

Un point très important à prendre en compte est celui des courts et du temps disponibles. Les prescriptions en vigueur en la matière devront être respectées.

3.2.1 Règles concernant l'ordre des jeux

- 1 Aucune partie ne peut être fixée avant 08h00 et après 21h30. Après 23h00, aucun joueur ne peut être tenu de commencer une partie. Les parties nocturnes auxquelles participent des juniors devront autant que possible être placées en début de soirée. Les joueurs qui auront disputé le dernier tour à 21h30 ne pourront pas être convoqués pour le premier tour du lendemain, resp. avant 09h30.
- 2 Pour les «tournois nocturnes», les heures de jeu indiquées dans l'annonce du tournoi sont applicables.

- 3 L'ordre des jeux relève de la compétence du fonctionnaire officiel. Il lui incombe de veiller à ce que l'ordre des jeux soit compatible avec le format de comptage.
- 4 La pause entre deux parties doit avoir une durée d'au moins:
 - a) après un match qui a duré moins de 60 minutes 30 minutes
 - b) après un match qui a duré 60 et 90 minutes 60 minutes
 - c) après un match qui a duré plus de 90 minutes 90 minutes
- 5 Pour les parties au meilleur des trois sets, il ne pourra être imposé aux joueurs que 3 simples ou 2 simples et 2 doubles au maximum par jour, et qu'une partie de simple et une de double au maximum pour les parties au meilleur des 5 sets. Pour les joueurs des catégories Seniors II (Messieurs 50+, Dames 45+) et plus âgés, deux parties de simple ou une partie de simple et deux de double au maximum pourront être disputées au cours d'une même journée.
- 6 L'Official ne doit pas, lors de l'établissement de l'ordre des matchs, prendre en considération le fait que certains joueurs disputent plusieurs tournois en même temps.

3.2.2 Aides pour définir la grandeur du tableau et le nombre de participants

Nombre de tours possibles par jour compte tenu des directives du règlement des tournois.

Il n'y a pratiquement qu'en halle que dix matchs peuvent être joués en un seul jour. A l'extérieur, certains courts ne sont normalement pas éclairés et, de plus, il y a le repos nocturne prescrit par la loi à respecter. Si on n'a compté que 60 minutes pour le premier tour à 08 h 00, on aura avantage à compter 120 minutes pour le tour à 13 h 30 pour disposer d'une marge en cas d'éventuels retards.

Il est recommandé de prévoir plusieurs tours à 120 minutes et de rajouter un tour au besoin.

Nombre de matches par court	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Temps	08:00	09:00	10:30	12:00	13:30	15:30	17:00	18:30	20:00	21:30	
Courts extérieurs sans éclairage	→										
Courts extérieurs avec éclairage	→										
Halle	→										

Nombre de matchs et de tours selon la grandeur du tableau

Grandeur du tableau = nb. max. de participants	8	16	32	64	128
Finale	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1
1/2 finale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2
1/4 finale	4/4	4/4	4/4	4/4	4/4
1/8 finale		8/8	8/8	8/8	8/8
1/16 finale			16/16	16/16	16/16
1/32 finale				32/32	32/32
1/64 finale					64/64
Total matchs/Tableau	7	15	31	63	127
Tours/Tableau	3	4	5	6	7

Nombre de joueurs par tableau moins 1 = nombre de matchs par tableau

Nombre de joueurs par tableau moins nombre de tableaux = nombre total de matchs

Exemple pratique 3:

Conditions: 3 courts en salle, 10 tours / 2 jours

Question: Quel peut être le nombre max. de participants A) avec un tableau A) avec un tableau B) avec deux tableaux

Organisation du tournoi

Tableau pour déterminer

- le nombre de matchs et de joueurs possibles pour un court et le temps escompté
- le nombre de courts nécessaires pour un nombre donné de matchs

		Besoin en courts pour le tournoi				A = 38				B = 30 + 16 = 46				Capacité de l'installation			
Date	Epreuve Participants	MS		A	Epreuve Participants	MS		B	Epreuve Participants	WS		B	Total matchs/tournoi	Max. matchs p/jour	Nb. de courts p/jour	2) Nb. de matchs par court et jour	
		38	4/4			7	30			4/4	7						16
	Tours 1)			Matches	Tours 1)			Matches	Tours 1)			Matches					
Di	1/1	2/2	4/4	7	1/1	2/2	4/4	7	1/1	2/2	4/4	7		30	3	10	
Sa	8/8	16/16	6/32	30	8/8	14/16		22	8/8	8		8		30	3	10	
	Total matchs *			37	Total matchs *			29	Total matchs *			15					

1) Max. 3 simples ou 2 doubles et 2 doubles par joueur et par jour

2) Max. 10 matchs par court et jour

*) Nombre de matchs + 1 = Nombre de joueurs / Nombre de joueurs - 1 = nombre de matchs

A = max. 38 participants (37+1)

B = max. 46 participants (29+15+2)

Conditions du «tournoi du cours»

1. Organisateur TC Swiss Tennis, Biel/Bienne
2. Courts 5 courts extérieurs:
 - 2 surfaces de gazon synthétique lesté au sable de quartz, avec éclairage
 - 3 avec surface marne/terre battue, sans éclairage
3. Période Mi-août, aucun tournoi ne figurant au programme des clubs et centres environnants à cette époque de l'année.
4. Durée Samedi et dimanche. Pas possible de prévoir une date de renvoi, elle entrerait en collision avec le début des Championnats des clubs; début év. vendredi après-midi à 13h30.
5. Epreuves Simple messieurs et double pour Jeunes-Seniors, ainsi qu'une épreuve de simple pour les dames.
6. Classement MS JS R4/R6; MD JS R4/R6; WS R4/R7

3.3 Annonce de tournoi

Généralités

En application de l'art. 58 du Règlement des tournois (RT), Swiss Tennis édicte les instructions suivantes en complément au RT.

Limitation du nombre d'épreuves d'un tournoi

Le nombre maximal d'épreuves pouvant être annoncées se définit en fonction du nombre de courts disponibles et de la durée du tournoi. À cet effet, les organisateurs d'un tournoi doivent indiquer le nombre de courts disponibles au moment de l'inscription de leur tournoi. Sur la base des informations disponibles, il sera ensuite décidé si le nombre d'épreuves prévues peut effectivement être publié. Les règles ci-après sont applicables, sous réserve d'adaptations en fonction de la durée d'un tournoi:

Nombre de courts	Nombre d'épreuves Tournoi d'un week-end (SA/DI)	Nombre d'épreuves Tournoi d'un jour
2	4	2
3	6	3
4	8	4
5	10	5
6	12	6

Pour inciter les dames et les filles à la compétition, il est possible de mettre au concours une épreuve supplémentaire pour les dames et les filles en dérogation au maximum imposé.

Les directives définies s'appuient sur le RT en vigueur stipulant que chaque épreuve doit être annoncée pour au moins 8 joueurs individuels et doit avoir lieu à partir d'au moins 8 inscriptions. Swiss Tennis se réserve le droit de limiter encore davantage le nombre d'épreuves, selon la forme du tournoi.

Modifications d'informations concernant le tournoi / Regroupement d'épreuves

En vertu de l'art. 10 RT, il est interdit de modifier après-coup la forme ou le nombre des épreuves annoncées d'un tournoi. En foi de quoi, les informations publiées au sujet d'un tournoi et de ses épreuves ne peuvent être modifiées que de concert et avec l'accord de Swiss Tennis.

Il sera seulement permis de regrouper des épreuves si cette possibilité a été mentionnée dans l'annonce. En plus, l'organisateur devra demander à tous les joueurs de l'épreuve moins bien classée s'ils sont d'accord de jouer en cas de cumul d'épreuves. Si un joueur désire renoncer dans ces conditions, il faudra lui en accorder la possibilité.

Fin des inscriptions / Tirage au sort

Pour tous les tournois ouverts d'un week-end ou d'un jour (hormis les championnats régionaux, cantonaux et nationaux) ayant lieu dans la période de fin septembre à fin avril, le dernier délai d'inscription est le mardi soir à 20:00 heures. Le tirage au sort doit être publié au plus tard jusqu'au mercredi soir, 24:00 heures. Pour les tournois qui commencent plus tôt que le samedi, les délais suivants ont été définis: 4 jours avant le tournoi pour la date butoir d'inscription et 3 jours avant le tournoi pour le tirage au sort. Ces «dates» correspondent toujours au dernier délai d'inscription et au dernier délai de tirage au sort possible. Vous pouvez bien entendu fixer le délai d'inscription ou le tirage au sort plus tôt.

Présence insuffisante et intervention lacunaire de la direction du tournoi

Afin que des joueurs fautifs et les personnes qui les accompagnent puissent être sanctionnés, il importe que les organisateurs du tournoi se montrent très stricts dans l'exercice de leurs devoirs. En fait partie la surveillance systématique et l'intervention immédiate en cas de violations du Code of Conduct sur le court. Tous les Officiels ont donc ordre d'appliquer rigoureusement les consignes du RT, annexe III-V et en cas d'absences, d'assurer que seules des personnes qui disposent des connaissances nécessaires du règlement nécessaires soient utilisées

comme remplacements. Les organisateurs d'un tournoi sont en outre tenus de consigner dans le rapport établi sur le programme d'administration Advantage à l'attention de Swiss Tennis tous les avertissements prononcés en conformité avec le catalogue des amendes/sanctions. Il est interdit de consigner dans ce rapport des avertissements/infractions qui n'ont pas été personnellement notifiés au joueur (à l'exception d'une absence non excusée).

Absence non excusée et non motivée

Les joueurs qui ne se présentent pas sans s'excuser ou sans juste motif écoperont d'une amende de CHF 100.00 et de 3 points de pénalité. Au reste, les organisateurs de tournois sont habilités, en application de l'art. 44 RT, à ne pas distribuer des prix ou à ne pas verser des prix en espèces et à facturer la finance d'entrée. Afin que les joueurs fautifs puissent effectivement être sanctionnés, les absences non excusées et non motivées devront être consignées dans le programme d'administration des tournois Advantage sous le nom du joueur, dans la rubrique «Méconduites».

Inscriptions multiples aux tournois

Afin de lutter contre les inscriptions spontanées à plusieurs tournois à la fois, un joueur peut s'inscrire au maximum à deux tournois qui ont lieu en même temps. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par Swiss Tennis et entraînera une amende de CHF 50.00 plus 1 point de pénalité en conformité avec le catalogue des amendes/sanctions. Les organisateurs de tournois ont en outre la possibilité de rayer sans préavis de la liste des inscriptions les joueurs qui ne respectent pas cette directive. Si un joueur participe à deux tournois en même temps, c'est lui qui devra faire le nécessaire pour ne pas devoir jouer aux deux endroits simultanément. Il devra donc s'arranger suffisamment tôt avec les directeurs des tournois concernés. Les organisateurs ne sont pas obligés d'accéder aux demandes des joueuses/joueurs qui désirent jouer à une heure déterminée. Une absence pour collisions dans le programme de jeu sera considérée comme non-présentation non justifiée et sanctionnée d'une amende de CHF 100.00 ainsi que de 3 points de pénalité.

Répartition des juniors U10 et U12 en fonction de l'âge réel (RAE)

Pour gommer le RAE (Relative Age Effect), il existe deux jours référence pour la participation aux tournois des catégories d'âge M10 et M12. Les enfants nés entre le 01.01 et le 30.06 passeront à la catégorie d'âge supérieure au jour référence du 01.07. Les enfants nés entre le 01.07 et le 31.12 passeront à la catégorie d'âge supérieure en fin d'année, comme jusqu'ici. Fera foi pour la qualification la date du premier jour du tournoi qui sera considérée comme jour de référence (cf. Directives concernant les critères de qualification en cas de changement de catégorie d'âge ou de classement).

Balles Stage 1 pour les catégories 10&U et 12&U R7-R9

Pour les tournois des catégories d'âge 10&U et plus jeunes, ainsi que pour les épreuves R7-R9 de la catégorie d'âge 12&U, l'utilisation de balles Stage 1 est obligatoire.

Organisation d'épreuves mixtes et évaluation des résultats pour le classement officiel dans la catégorie 10&U

Si des épreuves sont publiées pour les garçons à ce niveau, il faudra aussi publier au moins une épreuve pour les filles. Si dans une épreuve pour les filles ou les garçons il n'y a que deux inscriptions, on pourra soit faire disputer le match aux deux inscrits, soit les intégrer dans une autre épreuve. Si un seul garçon ou une seule fille s'inscrit, on pourra intégrer cette épreuve à l'épreuve correspondante des garçons ou des filles qui devient alors une épreuve mixte. Dans les deux cas, il faudra demander aux joueurs de l'épreuve qui ne peut pas se dérouler dans les règles de l'art s'ils sont d'accord avec cette façon de procéder et Swiss Tennis devra être contactée afin que les adaptations nécessaires puissent être effectuées. Pour le classement officiel compteront les résultats entre garçons et garçons et entre filles et filles.

Directeur de tournoi au niveau vert

Les officiels brevetés aussi bien que les moniteurs Kids Tennis formés par Swiss Tennis sont autorisés à officier comme directeurs de tournoi pour les tournois de niveau vert (10&U et 12&U R7-R9), à condition que les personnes en question possèdent les connaissances nécessaires dans le domaine du règlement des tournois.

Règle No-Let

L'organisateur a la possibilité de jouer des compétitions juniors avec la No-let-Rule (jeu alternatif sans tenir compte de la règle de jeu art. 22, al. a, répétition du service). La balle servie qui touche le filet, le support du filet ou la bordure du filet n'est pas rejouée. Cette règle est utilisée dans les tournois internationaux juniors et n'est recommandée en conséquence que pour les tournois avec des joueurs juniors de haut niveau. Elle doit être mentionnée dans l'avis de compétition.

3.3.1 Dispositions concernant la publication de tournois

Les tournois doivent être annoncés au moyen du programme d'administration officiel des tournois de Swiss Tennis. Tous les organisateurs qui n'annoncent pas leurs tournois au moyen du programme d'administration officiel des tournois doivent demander auprès de Swiss Tennis les formulaires de mise au concours correspondants.

- 1 La publication doit être complètement remplie. Si le tournoi n'est pas disputé par élimination directe, les modalités de jeu doivent aussi être clairement stipulées dans la publication. Les règlements applicables sont à joindre pour les tournois et les épreuves par équipes.

3.3.2 Annonce de tournoi avec l'application Advantage

Gestion des tournois Advantage

Login Zone

Tournoi

Numéro du tournoi:

Mot de passe:

Ok

Annuler

Le mot de passe doit être donné correctement, c'est à dire avec une majuscule et sans espace (p.ex. 12345T)!

Club / centre

Numéro de club:

Mot de passe:

Ok

Annuler

Les tournois peuvent être générés de deux manières:

No	Du Au	Date limite	Nom Contact	Epreuves
72296	31.10.2009	30.10.2009	Herren-Team-Turnier Tennis-Center Schwyz	MS 45+ R4/R9 (Teamturnier), MD 45+ R4/R9 (Teamturnier)

3.3.3 Mise au concours application Advantage

Mes tournois

- Nouveau
- Autres tournois
- Licences temporaires
- Athleticum Junior Champion Trophy Winter**
- Modifier
- Modifier owner
- Balles
- Calendrier
- Info supplémentaires
- Courts
- Grille des horaires
- Vérifier les horaires
- Joueurs
- Nouvelle épreuve
- MS 18&U N1/R9 (Kriens)
- MS 16&U N1/R9 (Littau)
- MS 14&U N1/R9 (Emmen)
- MS 12&U N1/R9 (Kriens)
- WS 18&U N1/R9 (Kriens)
- WS 16&U N1/R9 (Littau)
- WS 14&U N1/R9 (Emmen)
- WS 12&U N1/R9 (Kriens)

Résultats

Mes grands prix

Définition d'un tournoi Help

Nouveau tournoi

Erreur!

Manifestation

Nom	<input type="text"/>	Mot de passe	<input type="text"/>
Type de compétition	<input type="text"/>	Status	Preparinc <input type="text"/>
Organisateur	<input type="text"/>		
Début le	01.12.2009 <input type="text"/>	Fin le	01.12.2009 <input type="text"/>
Date limite d'inscription	<input type="text"/>		
Lieu	<input type="text"/>	Canton	<input type="text"/>
Association	<input type="text"/>		

Divers

Indoor / Outdoor	<input type="text"/>	Type de court	<input type="text"/>	Inscriptions on-line autorisées	<input checked="" type="checkbox"/>
Inscription affiche nb. joueurs	<input checked="" type="checkbox"/>	Balle officielle	<input type="text"/>	Langue	<input type="text"/>
Durée des matchs (minutas)	90 <input type="text"/>	Heure du 1er match	08:00 <input type="text"/>	Heure du dernier match	18:00 <input type="text"/>
Critère de sélection	<input type="text"/>				
Tirage au sort	<input type="text"/>				
Finance d'inscription	<input type="text"/>				
Convocation	<input type="text"/>				
Commentaire	<input type="text"/>				
Logo(URL)	<input type="text"/>				

Contact

Contact	<input type="text"/>	Adresse	<input type="text"/>
Pays	CH <input type="text"/>	NPA	<input type="text"/>
Lieu	<input type="text"/>		
Tél P	<input type="text"/>	Tél B	<input type="text"/>
Tél N	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Email	<input type="text"/>		
Home page	<input type="text"/>		
Referee	Chercher	Official	Chercher

Sauver
Annuler
Supprimer le tournoi

Définition d'une épreuve Help

Type de match	Simple Messieurs <input type="text"/>	Catégorie d'âge	Actifs <input type="text"/>	Classement maximum	R9 <input type="text"/>
Epreuve non publique	<input type="checkbox"/>	Balle officielle	<input type="text"/>	Classement minimum	R9 <input type="text"/>
Type d'épreuve	Draw <input type="text"/>	Début le	08.01.2010 <input type="text"/>	Fin le	10.01.2010 <input type="text"/>
Taille du tableau	auto <input type="text"/>	Nombre maximum de joueurs	<input type="text"/>	Nombre minimum de joueurs	<input type="text"/>
Description	<input type="text"/>				
Commentaire	<input type="text"/>				
Inscriptions on-line autorisées	<input type="checkbox"/>				

Sauver
Annuler
Supprimer l'épreuve

Turnierdaten Help

Neues Turnier

Fehler!

Veranstaltungen

Name <input type="text"/>	Passwort <input type="text"/>		
Turnierkategorie <input type="text"/>	Status <input type="text" value="Preparing"/>	Organisator <input type="text"/>	
beginnt am <input type="text" value="04.07.2013"/> ← 1 →	endet am <input type="text" value="04.07.2013"/>		
Anmeldeschluss <input type="text" value="04.07.2013"/> ← 2 →	Auslosung <input type="text" value="04.07.2013"/>		
Ort <input type="text"/>	Kanton <input type="text"/>	Vereinigung <input type="text"/>	

verschiedene Informationen

Halle / aussen <input type="text"/> 3	Belag <input type="text"/> 4	online Anmeldungen erlaubt <input checked="" type="checkbox"/> 5	
	Anzahl Plätze <input type="text"/> 6		
	Ballmarke <input type="text"/> 7	Sprache <input type="text"/>	
Matchdauer (in Minuten) <input type="text" value="90"/> 8	Spielbeginn erster Match <input type="text" value="08:00"/>	Spielbeginn letzter Match <input type="text" value="18:00"/>	
Auswahlkriterien <input type="text" value="Eingang der Anmeldung"/> 9	Nenngeld <input type="text"/> 10		
Aufgebot <input type="text"/> 11			
Privatkommentar <input type="text"/>			
Logo(URL) <input type="text"/> 12 <small>(z. B. http://www.meinclub.ch/bilder/logo.jpg)</small>			

Kontaktadresse

Nachname <input type="text"/> 13	Adresse <input type="text"/>		
Vorname <input type="text"/>			
Land <input type="text" value="CH"/>	PLZ <input type="text"/>	Ort <input type="text"/>	
Tel P <input type="text"/>	Tel G <input type="text"/>	Tel N <input type="text"/>	Fax <input type="text"/>
Email <input type="text"/> 14	Homepage <input type="text"/>		
Referee <input type="text" value="suchen"/> ← 15 →	Official <input type="text" value="suchen"/>		

1. Vous pouvez directement entrer ici les dates de votre tournoi ou choisir la date désirée dans le calendrier en cliquant sur l'icone.
2. Indiquez la date limite d'inscription et du tirage au sort ici.
3. Ici, vous définissez si le tournoi se joue en salle ou sur des courts extérieurs.
4. Indiquez la surface sur laquelle le tournoi va se dérouler. Si la désignation exacte ne figure pas dans la liste qui vous est proposée, choisissez la surface la plus proche de la vôtre. Si le tournoi se joue sur plusieurs surfaces, choisissez «voir infos supplémentaires» et mentionnez les surfaces dans les infos supplémentaires.
5. Ici, vous définissez si vous admettez les inscriptions en ligne pour votre tournoi. Les joueurs qui s'inscrivent en ligne sont enregistrés automatiquement dans la liste d'inscription de l'épreuve concernée. Mais c'est à vous de décider si vous voulez admettre le joueur dans le tableau. (cf. Gestion des joueurs, point 8). Si vous acceptez les inscriptions en ligne, vous devrez obligatoirement aussi indiquer votre propre adresse e-mail (point 5).
6. Le nombre de courts disponibles doit être entré ici. Par court et week-end (sam/dim), il est possible de mettre au concours 2 épreuves (voir directives pour l'organisation de tournois officiels).
7. Indiquez la marque et le type de balle avec lesquels se joue votre tournoi.
8. Pour la vérification automatique de l'ordre des jeux, il vous faut entrer ici la durée du match, ainsi que le début de la première et de la dernière rencontre (cf. Point 10 Ordre des jeux).
9. Choisissez le critère de sélection qui convient à votre tournoi.
10. Entrez le montant et le mode de paiement de la finance d'entrée.
11. Ici, vous définissez de quelle manière les joueurs doivent s'informer sur leur horaire de jeu ou s'ils vont être informés.
12. Au moyen d'une adresse URL, vous pouvez entrer ici le logo d'un sponsor qui apparaîtra sur les tableaux du tournoi en format PDF.
13. Indiquez l'adresse de contact servant à communiquer avec les joueurs et avec Swiss Tennis.
14. Indiquez l'adresse e-mail servant à communiquer avec les joueurs et avec Swiss Tennis.
15. Choisissez dans la liste des fonctionnaires de tournois officiels de Swiss Tennis le juge arbitre et le directeur responsables de votre tournoi.

3.3.4 Règlements pour une série de tournois

Les points ci-dessous devraient impérativement être définis dans tout règlement d'une série de tournois:

1. Nombre de tournois par série
2. Masters oui ou non
3. Critères pour l'établissement des têtes de série
4. Répartition des points
5. Classement
6. Droit au prix
7. Taxe d'inscription
8. Evaluation des victoires par w.o.
9. Repêchage après une défaite en cas de non présentation du vainqueur
10. Changement de classement en cours de série

Attention! Le règlement GP doit être avalisé par le Département Compétition de Swiss Tennis.

→ *sinon pas d'autorisation pour le tournoi*

3.3.5 Annulation et ajournement d'un tournoi, jeux de groupe, regroupement d'épreuves

Les tournois qui ont été autorisés et publiés dans le calendrier officiel des tournois sur le site de web Swiss Tennis ne peuvent, par principe, n'être ni annulés ni ajournés sans l'accord de Swiss Tennis. Cette règle vaut également pour toute modification ultérieure du genre ou du nombre des épreuves annoncées.

L'annulation d'un tournoi en cas de conditions atmosphériques défavorables est autorisé(e) sans l'accord de Swiss Tennis.

Les épreuves de simple et de double qui réunissent moins de huit, resp. quatre inscriptions ne doivent pas obligatoirement être disputées. Il en va de même lorsque le nombre d'inscriptions reçues est inférieur au nombre minimum de participants indiqué sur l'annonce du tournoi.

S'il n'y a que trois inscriptions pour une épreuve, le tournoi devra être annulé, ou bien alors des jeux de groupe devront être disputés. Pour les épreuves avec quatre inscriptions, le tournoi devra être annulé, ou bien alors des jeux de groupe ou des tournois devront être disputés selon la formule de l'élimination directe avec tableau de consolation.

Lors d'inscriptions insuffisantes, les épreuves peuvent uniquement être réunies si la mise au concours le mentionne.

Il est seulement possible de répartir les épreuves sur plusieurs tableaux ou plusieurs groupes lorsque cette possibilité a été explicitement mentionnée dans l'annonce (cf. annexe II).

Pour éviter que les tournois ne se fassent concurrence, Swiss Tennis est autorisé à coordonner les dates des tournois d'entente avec les organisateurs.

3.3.6 Droit de participation, surnombre et nombre insuffisant d'inscriptions

1. Chaque joueur qui s'est inscrit conformément au règlement a le droit de participer au tournoi, pour autant qu'il remplisse les conditions de participation énoncées (cf. art. 8) et les conditions particulières du tournoi concerné et qu'il ne soit pas surnuméraire. Le Referee tranche les cas douteux sans appel.
2. En cas de surnombre d'inscriptions, les joueurs sont sélectionnés selon les critères fixés dans l'annonce du tournoi. Entrent en ligne de compte comme critères de sélection: le classement et/ou la date de l'inscription.
3. Lorsque le nombre d'inscriptions reçues est insuffisant, il est possible d'admettre des joueurs ayant un classement inférieur afin de compléter les épreuves, à condition que l'annonce du tournoi ait fait état de cette possibilité.

- 4 Les joueurs dont les inscriptions n'ont pu être prises en considération doivent être informés par avis motivé le lendemain du tirage au sort. Toutes les prestations financières déjà perçues devront leur être remboursées dix jours au plus tard après la clôture du tournoi.

3.3.7 Désistement

- 1 Tout désistement doit être communiqué le plus tôt possible par écrit à l'organisateur. Si le désistement parvient à celui-ci avant le tirage au sort, il n'aura aucune conséquence pour le classement pour le joueur. L'organisateur est tenu dans ce cas de rembourser la prestation financière déjà payée par le joueur, au plus tard 10 jours après la fin du tournoi, déduction faite d'une participation aux frais d'organisation dont le montant est fixé par Swiss Tennis.
- 2 Les joueurs qui annoncent leur désistement à l'organisateur après le tirage au sort, quel que soit le motif du désistement, encourent des sanctions conformément à l'art. 5 al. 8 DCL. En cas de désistement, l'organisateur peut retenir la finance d'entrée ou en exiger le règlement s'il n'admet pas dans le tableau un autre joueur à la place de celui qui s'est désisté.

3.4 Mise en concours

3.4.1 Obligation de licence

- 1 Ne peuvent participer aux tournois officiels que les joueurs qui disposent d'un statut de licence actif. L'Official peut contrôler le statut d'un joueur sur le site internet de Swiss Tennis.
- 2 L'acceptation de joueurs non licenciés est sanctionnée selon le RL.
- 3 Les joueurs contre lesquels une suspension exécutoire a été prononcée ne peuvent participer à aucun tournoi pendant la durée de la sanction. Les sanctions prévues par le ROJ (cf. art. 18 ROJ) peuvent être appliquées à tout joueur coupable de violation de cette prescription.

3.4.2 Obligation d'annoncer le tournoi

- 1 Chaque tournoi officiel doit faire l'objet d'une annonce qui donnera toutes les informations essentielles concernant le tournoi. Tous les tournois figurant sur www.swisstennis.ch avec les informations importantes les concernant sont réputés officiellement publiés et ont un caractère engageant.
- 2 Swiss Tennis édicte à cet effet les dispositions d'exécution nécessaires (aide-mémoire pour les organisateurs de tournois).

3.4.3 Wild Card (WC)

- 1 Les WC sont des entrées libres aux tableaux qui peuvent être attribuées par l'organisateur. Elles sont réservées à des joueurs qui ne satisfont pas les exigences de participation publiées dans l'annonce du tournoi ou qui sont en surnombre.
- 2 Les WC doivent être attribuées avant le tirage au sort avec indication du nom du bénéficiaire.
- 3 Les joueurs titulaires de WC ne peuvent pas être d'une catégorie de jeu supérieure et ils peuvent au maximum être d'un classement inférieur d'une catégorie de jeu par rapport aux joueurs admis à l'épreuve concernée.
- 4 L'organisateur peut attribuer au maximum les WC ci-après en fonction des participants:
 - a) jusqu'à 8 joueurs = 1 WC
 - b) de 9 à 16 joueurs = 2 WC
 - c) jusqu'à 32 joueurs = 4 WC
 - d) jusqu'à 48 joueurs = 6 WC
 - e) jusqu'à 64 joueurs = 8 WC

Lors de compétitions plus importantes, il peut être attribué une WC supplémentaire par fraction de huit joueurs.

- 5 A partir de 8 joueurs, Swiss Tennis est en droit de demander jusqu'à un mois au plus tard avant le délai d'inscription deux WC supplémentaires auprès des organisateurs de tournois N et N/R. Les joueurs titulaires de WC doivent être annoncés par leur nom avant la date de clôture des inscriptions, faute de quoi le droit aux wild cards s'annulera.
- 6 Les joueurs titulaires de WC doivent être tirés au sort avec les autres joueurs du tableau. Ils peuvent le cas échéant être têtes de série (cf. art. 30 à 32) et leur nom au tableau doit être précédé de la mention «WC».
- 7 En matière d'attribution de WC, les règlements des championnats et des séries de tournois ont un caractère prépondérant.

3.4.4 Contenu de la mise au concours du tournoi

1. Indications obligatoires
 - No du tournoi
 - Nom du tournoi
 - Nom, adresse et numéro de téléphone de l'organisateur du tournoi, de l'Official et du Referee
 - Lieu du tournoi
 - Tournoi en salle ou en plein air
 - Date et heure du début et de la clôture du tournoi
 - Lieu et délai d'inscription
 - Genre des épreuves
 - Nombre de sets gagnants
 - Limitations d'admission
 - Critères de sélection lors d'un surnombre d'inscriptions
 - Heure du tirage au sort (lorsqu'ils ne sont pas établis au moyen du programme officiel d'administration des tournois)
 - Convocation, information sur l'ordre des matchs
 - Finance d'inscription
 - Marque et type de balles (décompte des points)
 - Le cas échéant, indications sur l'utilisation d'une salle, de l'éclairage, sur la dimension réduite des terrains de jeu et de la hauteur de la salle
2. Indications complémentaires
 - Nombre maximum et minimum de participants par épreuve
 - Tours préliminaires éventuels, tournoi de qualification
 - Wildcard
 - Arbitres
 - Prix
 - Report du tournoi, dates de report
 - Possibilités d'entraînement
 - Changement de balles
 - Lieu et heure de la distribution des prix
 - Prix d'entrée pour spectateurs
 - Possibilités de nourriture et d'hébergement
 - Assurance des participants
 - Service médical
 - Service de réparations
 - Places de stationnement pour participants et spectateurs

3.4.5 Exemples mises au concours

Exemple d'une mise au concours

Le TC Swiss Tennis, Bienne organise sur ses installations à Bienne du 15 au 17 août 20xx le tournoi du cours d'Official.

Epreuves	Simple messieurs R4 - R6 jeunes-seniors (dès l'année de naissance xx) Double messieurs R4 - R6 jeunes-seniors Simple dames R4 - R7 Double messieurs et simple dames à partir du samedi, 16.08.20xx
Official	Heinz Exemple, Rue de l'Exemple 1, 3030 Exemple (P: 032 332 32 32; B: 032 332 32 32)
Referee	Tanja Spécimen, Rue Spécimen 1, 3030 Spécimen (P: 032 332 32 32; B: 032 332 32 32)
Inscription	Jusqu'au 8 août à Swiss Tennis, case postale, 2504 Bienne par écrit avec bulletin de versement inclus (prière de le remplir complètement). Les demandes par téléphone sont à faire à Swiss Tennis, tél. 032 332 32 32.
Finance d'inscription	Adultes et juniors Simple CHF 40.00 Double CHF 22.00
Tirage au sort	Lundi, 11 août 200x, 20.00 heures, au club du TC Swiss Tennis à Bienne
Critères d'admission	1) classement, 2) date de l'inscription
Organisation	Selon le règlement des tournois et les règles de jeu de Swiss Tennis. Jusqu'aux finales, il sera joué sans arbitre. Il faudra aussi jouer avec éclairage.
Balles	Wilson US Open
Revêtements	Marne / terre battue et gazon synthétique avec sable quartzeux
Prix	Bons de voyage, d'une valeur totale de CHF 2 500.00

TC Swiss Tennis, Bienne

Exemple d'une mise au concours:

Direction du tournoi	Heinz Spécimen	
Referee	Robin Référence Rue Référence 1, 3030 Référence	
Lieux de tournoi	Courts extérieurs (marne/terre battue) du TC Swiss Tennis, Bienne	
Dates de tournoi	Vendredi, 6. juin 20xx, 15h00, qualification dames/messieurs Samedi, 7. juin 20xx, 08h30, tableau principal dames/messieurs Dimanche, 8. juin 20xx, 08h30, tableau principal dames/messieurs	
Inscription	Avec le bulletin de versement inclus sur le compte du TC Swiss Tennis (prière de le remplir complètement)	
Clôture des inscriptions	Vendredi, 23 mai 20xx	
Finance d'inscription	Adultes CHF 30.00 / Juniors CHF 30.00	
Epreuves	Qualification	SM/SD R3/5 32/16
	Tableau principal	SM/SD R1/2 + qualifications total 48/20
Conditions d'admission	Joueuses et joueurs R1 - R5 avec une licence Swiss Tennis ayant leur domicile dans la région de Bienne ou qui sont membres d'un club de cette région.	
Critères de sélection	1) classement, 2) date de l'inscription	
Tirage au sort	Le 26 mai 20xx, 20h00 au club du TC Swiss Tennis	
Convocation	Par écrit pour le premier match	
Arbitre	Jusqu'aux finales, il sera joué sans arbitre	
Balles	Wilson US Open	
Prix	Prix en espèces et souvenirs (d'une valeur totale de CHF 3 200.00)	
Date de renvoi en salle	Aucune, à partir des quarts de finale, les matchs peuvent être transférés en salle (granulé).	
Organisation	Selon le règlement des tournois et les règles de jeu de Swiss Tennis. Il est possible que l'on doive jouer avec éclairage aux projecteurs.	
<hr/>		
Hébergement	Divers hôtels dans et autour de Bienne	
Restauration	Dans le club du TC Swiss Tennis	
<hr/>		
Bureau du tournoi	Club du TC Swiss Tennis	(B: 032 332 32 32)

3.5 Organisation du personnel

La question du personnel est également très importante. Le règlement contient très peu d'instructions à ce sujet. Il faudra très certainement toujours au moins un Official breveté, plus éventuellement un Referee.

3.5.1 Official (directeur de tournoi)

- 1 Un Official responsable du tournoi, breveté par Swiss Tennis, doit être désigné par l'organisateur pour chaque tournoi officiel. Les Officials qui ont donné lieu à des objections justifiées pourront être récusés par Swiss Tennis.
- 2 L'Official est responsable de l'administration, de l'organisation et du déroulement réglementaire du tournoi. Il répond envers Swiss Tennis de l'obligation de présenter des comptes et du devoir de faire rapport conformément aux clauses du présent règlement, du RL⁵ (cf. art. 25) et des directives de Swiss Tennis.
- 3 L'Official n'a pas le droit de participer lui-même à son tournoi (les dérogations exigent l'autorisation de Swiss Tennis).
- 4 L'Official doit désigner un remplaçant qui reprendra toutes ses fonctions quand il est absent. Il devra cependant être joignable à tout moment par téléphone. Le remplaçant doit être présent personnellement sur le lieu du tournoi auquel il ne peut participer lui-même. Son nom doit figurer au tableau.

3.5.2 Referee

- 1 Les prescriptions ci-après sont valables pour l'engagement de Referees:
 - a) Un Referee doit être désigné pour chaque tournoi officiel avec des épreuves N1-N4. Il ne peut être ni un des joueurs, ni l'Official;
 - b) Pour les tournois R, il n'est pas nécessaire de désigner un Referee. L'Official cumule la fonction de Referee.
- 2 Le Referee a droit à une indemnisation journalière dont le montant est fixé par Swiss Tennis. L'indemnisation est à la charge de l'organisateur qui la versera au Referee sans y être invité spécialement.
- 3 Le Referee surveille le travail de l'Official, des arbitres et des juges de lignes, ainsi que le comportement des joueurs. Il tranche sans appel toutes les questions ayant trait à l'application des règles du jeu et celles concernant le déroulement immédiat du tournoi.
- 4 Si le tournoi est joué avec des arbitres, le Referee doit être présent sur le lieu du tournoi. Sinon, il doit désigner un remplaçant pour les périodes durant lesquelles il n'est pas présent sur place personnellement (cf. art. 16 al. 4 RT).
- 5 En ce qui concerne les autres tâches et droits du Referee, renvoi est fait aux dispositions ci-après du présent règlement, aux règlements de jeu (RJ), ainsi qu'aux prescriptions d'exécution de Swiss Tennis.

⁵ RL: Règlement des licences

3.5.3 Chair Umpire (arbitres et juges de lignes)

- 1 Lors de tournois officiels d'importance nationale, de tournois avec des épreuves N1 à N4, ainsi que de tournois pour lesquels les spectateurs doivent payer une entrée, les parties du tableau principal doivent obligatoirement se disputer avec arbitres à partir des demi-finales. Dans tous les autres tournois, la présence d'arbitres est recommandée, mais elle est laissée à l'appréciation de l'organisateur. Les arbitres sont désignés par l'Official.
- 2 L'annonce du tournoi doit mentionner si les parties seront disputées avec ou sans arbitre.
- 3 L'arbitre veille à un déroulement de la partie conforme aux règles de jeu. Il tranche sans appel les questions de fait et – sous réserve d'un recours au Referee – les questions d'interprétation du règlement. Le recours n'est toutefois recevable que s'il a été fait au plus tard avant le début du point suivant. L'arbitre peut sanctionner un joueur conformément au Code de comportement. Pour le reste, renvoi est fait aux RJ ainsi qu'aux prescriptions d'exécution de Swiss Tennis et à la directive lors de jeu sans arbitre.
- 4 Swiss Tennis décide lors de quels tournois (épreuves/parties) des juges de lignes doivent être engagés; sinon, la décision appartient à l'organisateur du tournoi.
- 5 Si un joueur se sent désavantagé par les décisions d'un arbitre ou d'un juge de lignes, il peut en demander le remplacement au Referee qui tranche sans appel.

3.5.4 Tâches et droits de l'Official

1. Généralités

- 1.1. L'Official est responsable de l'administration, de l'organisation et du déroulement réglementaire du tournoi. Il répond envers Swiss Tennis de l'obligation de présenter des comptes et du devoir de faire un rapport. (art. 16; art. 21 RT, 23-25 RL).
- 1.2. L'Official n'a pas le droit de participer lui-même au tournoi. (art. 16 RT).
- 1.3. L'Official doit désigner un remplaçant qui prendra sa place quand il est absent. (art. 16 RT).

2. Préparation du tournoi

- 2.1. Inscription réglementaire du tournoi auprès de Swiss Tennis.
- 2.2. Etablissement de la liste des inscriptions et contrôle de l'autorisation de jouer. (art. 8, 21, 22 RT).
- 2.3. Sélection en cas de surnombre d'inscriptions et notification des joueurs non retenus avec indication du motif. (art. 24 RT).
- 2.4. Contrôle des désistements et éventuellement restitution des prestations financières. (art. 25 RT).
- 2.5. En cas d'annulation ou d'ajournement d'un tournoi, notification à tous les joueurs inscrits et restitution des prestations financières dans les 10 jours suivant la fin indiquée du tournoi. (art. 27 RT).
- 2.6. Etablissement du tableau (tirage au sort et établissement des têtes de série) et publication de celui-ci sous une forme adéquate. (art. 32, 33 RT).
- 2.7. Etablissement de l'ordre des matchs et convocation des participants au tournoi. (art. 37, 38 RT).
- 2.8. Etablissement d'un budget.
- 2.9. Publicité des sponsors et des annonceurs dans le programme.
- 2.10. Production d'un programme du tournoi, impression d'affiches.
- 2.11. Organisation de prix pour le tournoi. (art. 42 RT).
- 2.12. Organisation de balles. (art. 46 RT).
- 2.13. Organisation de billets d'entrée et du service de caisse.
- 2.14. Désignation des aides nécessaires et définition de leurs tâches (ramasseurs de balles, chef de court, etc.).
- 2.15. Réservation de l'installation de tennis.
- 2.16. Organisation du service sanitaire, de réparation, téléphonique et de restauration.
- 2.17. Préparation des agencements et équipements (courts, tableaux d'affichage des résultats, tableaux, feuilles des juges-arbitres, chaises de juge-arbitre, tribunes pour les spectateurs, etc.).
- 2.18. Prise de contact avec les médias.

3. Exécution du tournoi

- 3.1. Surveillance des matchs et de l'ordre sur toute l'installation.
- 3.2. Contrôle de l'arrivée ponctuelle du joueur chez l'Official: le joueur peut être disqualifié en cas de non-présentation (art. 40, 54 RT).
- 3.3. Contrôle de l'autorisation de jouer des joueurs (art. 34 RL).
- 3.4. Encaissement de la finance d'inscription des participants au tournoi; le non-paiement peut entraîner la disqualification (art. 28 RT).
- 3.5. Rajouts au tableau en cas de non-présentation d'un joueur inscrit (art. 34 RT).
- 3.6. Attribution des courts aux joueurs.
- 3.7. Appel des joueurs et le cas échéant, disqualification de joueurs absents ou qui ne se sont pas présentés.
- 3.8. Mise à jour des tableaux et définition de l'ordre des matchs.
- 3.9. Déploiement des arbitres et des juges de lignes (art. 45 RT).
- 3.10. Distribution des balles et définition du rythme de changement des balles (art. 46 RT).
- 3.11. Surveillance du temps d'échauffement; les dépassements sont passibles de disqualification (art. 47 RT).
- 3.12. Décision sur la praticabilité des courts, ainsi qu'interruption ou suspension d'un tournoi d'entente avec le Referee. (art. 50 RT).
- 3.13. Contrôle du comportement des participants au tournoi ; avertissements et disqualification possibles. Eventuellement demande d'ouverture d'une procédure disciplinaire à Swiss Tennis dans les 10 jours suivant la fin d'un tournoi. (art. 51, 54 RT)
- 3.14. Surveillance du comportement des membres de la famille, personnes d'encadrement, coaches et spectateurs. En cas de non-respect des règles de la sportivité par des membres de la famille, des personnes d'encadrement, des coaches ou des spectateurs, l'Official est autorisé à expulser immédiatement les personnes fautives et il peut sanctionner le joueur concerné en vertu du RT (avec les annexes) et du ROJ.
- 3.15. Surveillance de l'entretien des courts.
- 3.16. Remise des prix.
- 3.17. Payer le Referee et les arbitres de chaises.

4. Clôture du tournoi

- 4.1. Transmission des résultats à Swiss Tennis au plus tard 3 jours après la clôture du tournoi (art. 16 RT).
- 4.2. Virement des droits de licence encaissés à Swiss Tennis (art. 16 RT).

3.5.5 Tâches et droits du Referee

1. Généralités

- 1.1. Le Referee surveille le travail de l'Official, des arbitres et des juges de lignes, ainsi que le comportement des joueurs. Il tranche sans appel toutes les questions ayant trait à l'application des règles de jeu et celles concernant le déroulement immédiat du tournoi (art. 17 RT).
- 1.2. Le Referee ne peut être ni l'Official, ni l'un des joueurs (art. 17 RT).
- 1.3. Pour les périodes durant lesquelles le Referee n'est pas présent sur place personnellement, il doit désigner un remplaçant (art. 17 RT).

2. Tâches et droits particuliers

- 2.1. Décision sans appel sur l'admission d'un joueur à un tournoi (art. 24 RT).
- 2.2. Décision sans appel sur la disqualification d'un joueur qui ne remplit pas ses obligations financières (art. 28 RT).
- 2.3. Surveillance du tirage au sort et établissement des têtes de série (art. 31 RT).
- 2.4. Décision sans appel concernant le tirage au sort et l'établissement des têtes de série (art. 53 RT).
- 2.5. Décision sans appel concernant l'ordre des matchs (art. 53 RT).
- 2.6. Décision sans appel concernant l'attribution de prix (art. 42 RT).
- 2.7. Remplacement d'arbitres et de juges de lignes ne donnant pas satisfaction (art. 45 RT).
- 2.8. Ordre d'échanger les balles (art. 46 RT).
- 2.9. Décision sans appel concernant la disqualification de joueurs (cf. art. 40, 51 et 54 RT).
- 2.10. Décision sans appel sur la praticabilité des courts, ainsi que sur l'interruption ou la suspension d'une partie ou du tournoi après concertation de l'Official (art. 50 RT).
- 2.11. Décision sans appel en cas de divergences de vues entre l'Official et des participants au tournoi (art. 51 RT).

- 2.12. Avertissement, point attribué à l'adversaire, jeu attribué à l'adversaire et disqualification de joueurs, ainsi que mise en garde, et si nécessaire expulsion, de membres de la famille, personnes d'encadrement, coaches et spectateurs pour cause de comportement incorrect; décision finale concernant les protêts de personnes mises en garde et de joueurs disqualifiés (RT avec ses annexes et ROJ).
- 2.13. Autorisation de repêchage d'un joueur ayant perdu à la place d'un gagnant donnant forfait par w.o. (art. 52 RT).
- 2.14. Autorisation de suspendre une partie avant la fin pour des motifs importants. (art. 52 RT).
- 2.15. Demande d'une procédure judiciaire pour comportement incorrect d'un joueur, de membres de la famille, de personnes d'encadrement ou de coaches dans les 10 jours à compter de la clôture du tournoi (art. 54 RT).
- 2.16. Remise en place de spectateurs au comportement incorrect et leur éviction si nécessaire.
- 2.17. Correction de décisions de l'arbitre qui sont en contradiction avec les règles de jeu du RT (art. 28).

3.5.6 Exemples d'organigrammes du personnel

Schéma d'une organisation de tournoi

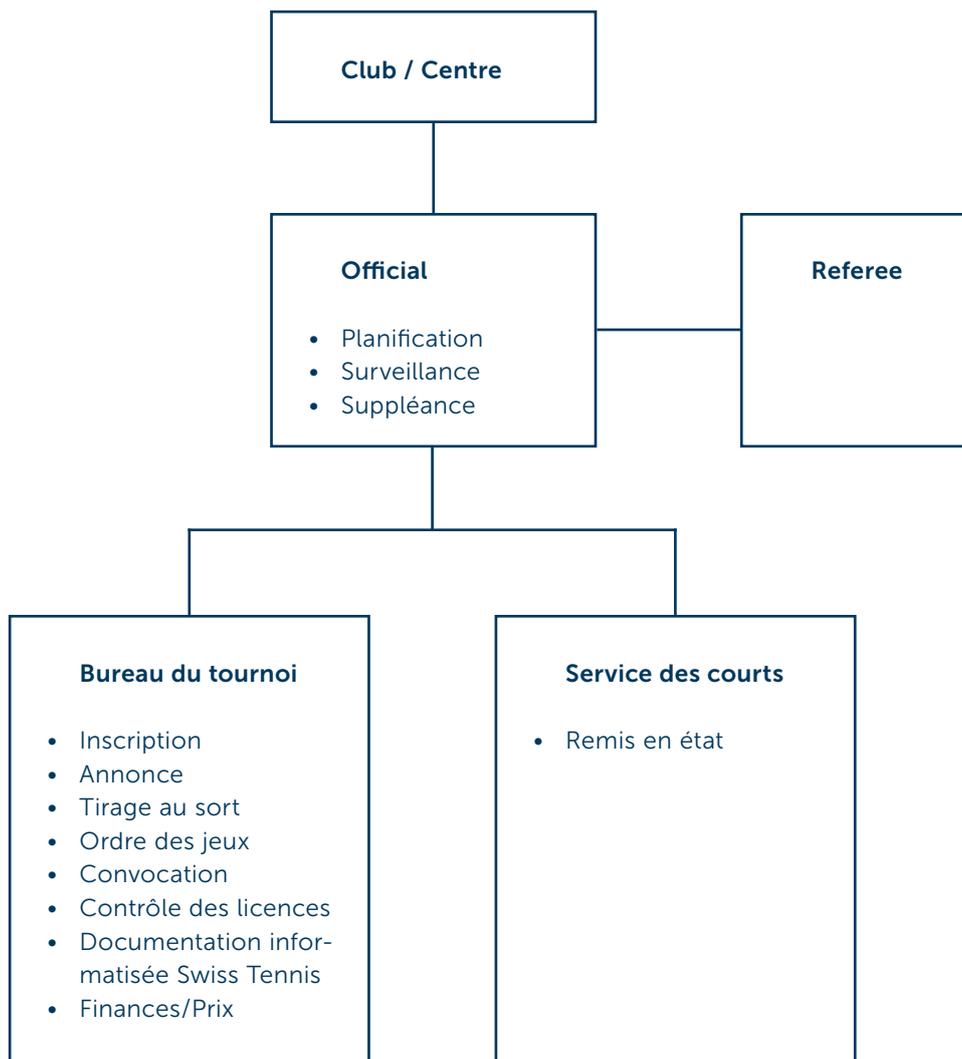
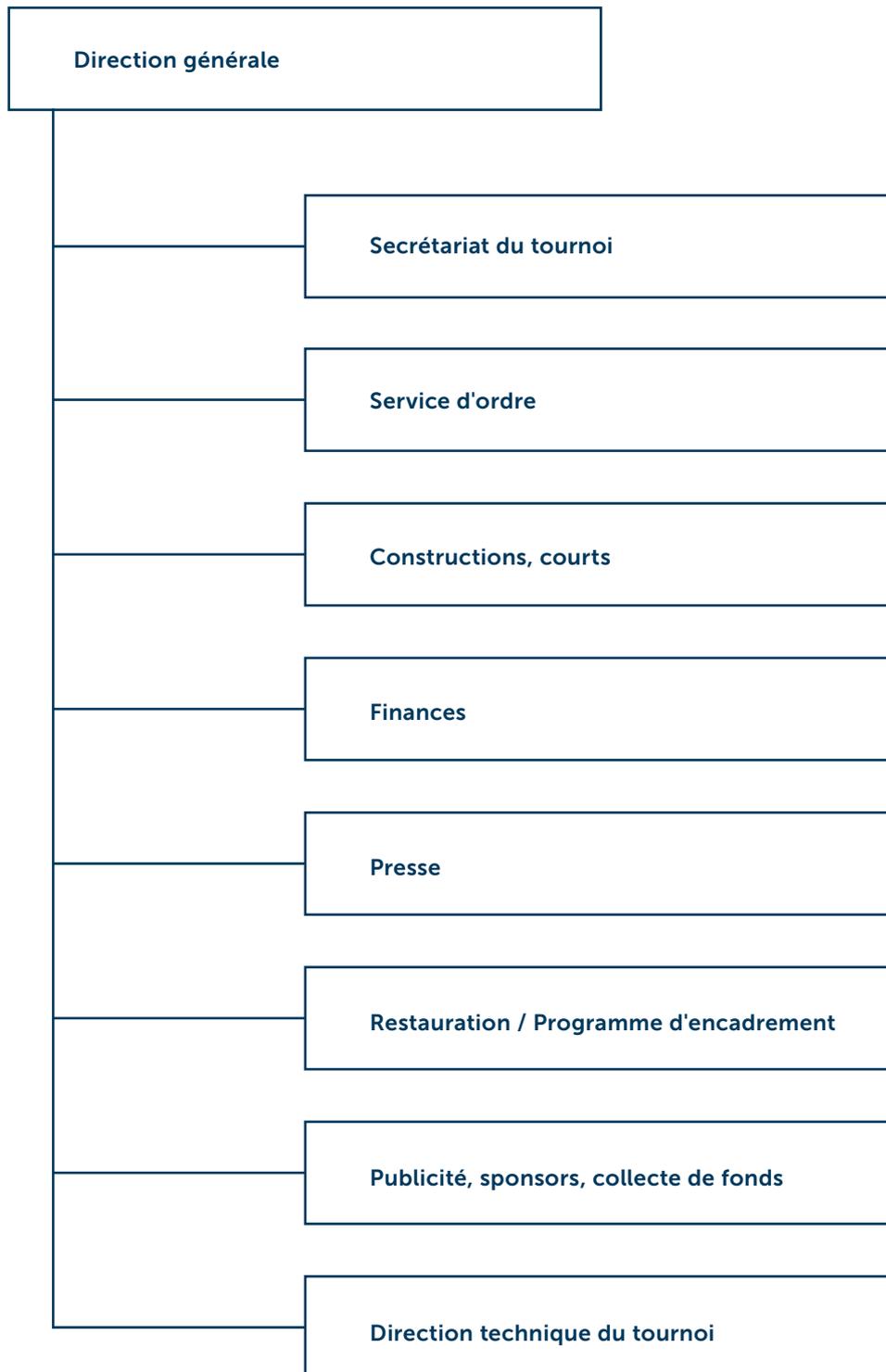


Schéma d'une organisation de tournoi



3.6 Aide-mémoire pour les organisateurs de tournois

1. Les stipulations essentielles du règlement des tournois (RT)

- 1.1. Tous les tournois mis au concours publiquement nécessitent une autorisation accordée par Swiss Tennis. Les tournois sont considérés comme autorisés lorsqu'ils ont été publiés dans le calendrier des tournois officiels sur le site.
- 1.2. Les tournois doivent être annoncés au moyen du programme d'administration des tournois officiel de Swiss Tennis.
- 1.3. Les tournois autorisés ne pourront être ni annulés ni ajournés. Exceptions: mauvaises conditions atmosphériques ou trop peu d'inscriptions (simple min. 8, double min. 4).
- 1.4. Pour chaque tournoi officiel, l'organisateur devra désigner un Official breveté et un Referee indépendant de la direction du tournoi. L'Official et le Referee n'ont pas le droit de participer activement au tournoi.
- 1.5. Aux tournois officiels, seuls peuvent participer les joueurs qui remplissent les conditions de participation énoncées dans le règlement des tournois (art. 8 RT) et qui peuvent attester d'un statut de licence actif. Les joueurs suspendus ne seront acceptés en aucun cas.
- 1.6. Lors de l'élimination d'inscriptions surnuméraires, on procédera en vertu du (art. 24 RT). En ce qui concerne les conséquences d'un désistement, renvoi est fait au (art. 25 RT).
- 1.7. Il pourra être demandé à chaque participant du tournoi de s'acquitter d'une finance d'inscription par épreuve.
- 1.8. Aux tournois avec des épreuves N1-N4 et aux tournois à entrée payante, l'engagement d'arbitres est obligatoire dans le tournoi principal à partir des demi-finales (cf. art. 45 RT).
- 1.9. En ce qui concerne les conséquences d'un non-acquittement des obligations financières des participants, renvoi est fait au (art. 28 RT).
- 1.10. L'attribution de prix est facultative.
- 1.11. Pour les tournois officiels, seules les marques des balles partenaires de Swiss Tennis pourront être utilisées.
- 1.12. Les résultats sont à transmettre à Swiss Tennis dans les 3 jours suivant la clôture du tournoi. Le versement des taxes de licence encaissées doit être effectué la clôture du tournoi.
- 1.13. Pour les séries de tournois avec un classement général (Grand-Prix), les règlements spéciaux du Grand-Prix sont applicables.
- 1.14. Pour le déroulement technique du tournoi, renvoi est fait au RT pour les thèmes et les directives suivants: têtes de séries et tirage au sort (art. 30-36), ordre des matchs (art. 37-40), déroulement (art. 44-52).
- 1.15. En ce qui concerne les droits et les devoirs détaillés de l'Official, renvoi est fait à l'annexe du RT.

2. Indemnisation des fonctionnaires de compétition

- 2.1. Les tarifs d'indemnisation des fonctionnaires de compétition sont publiés sur le site internet de Swiss Tennis.

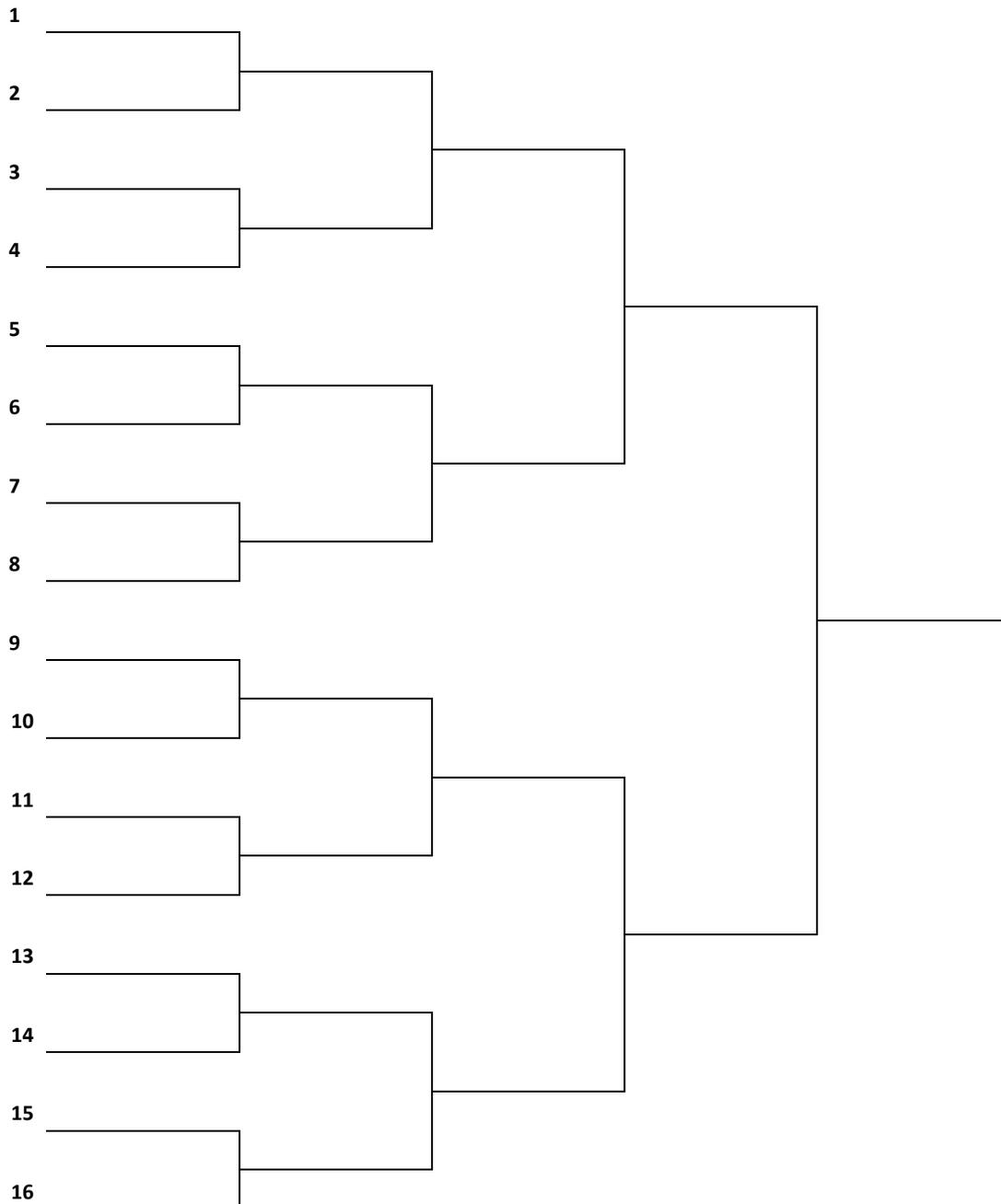
4. Préparation des tableaux

4.1 Grandeur des tableaux

Organisateur

Manifestation

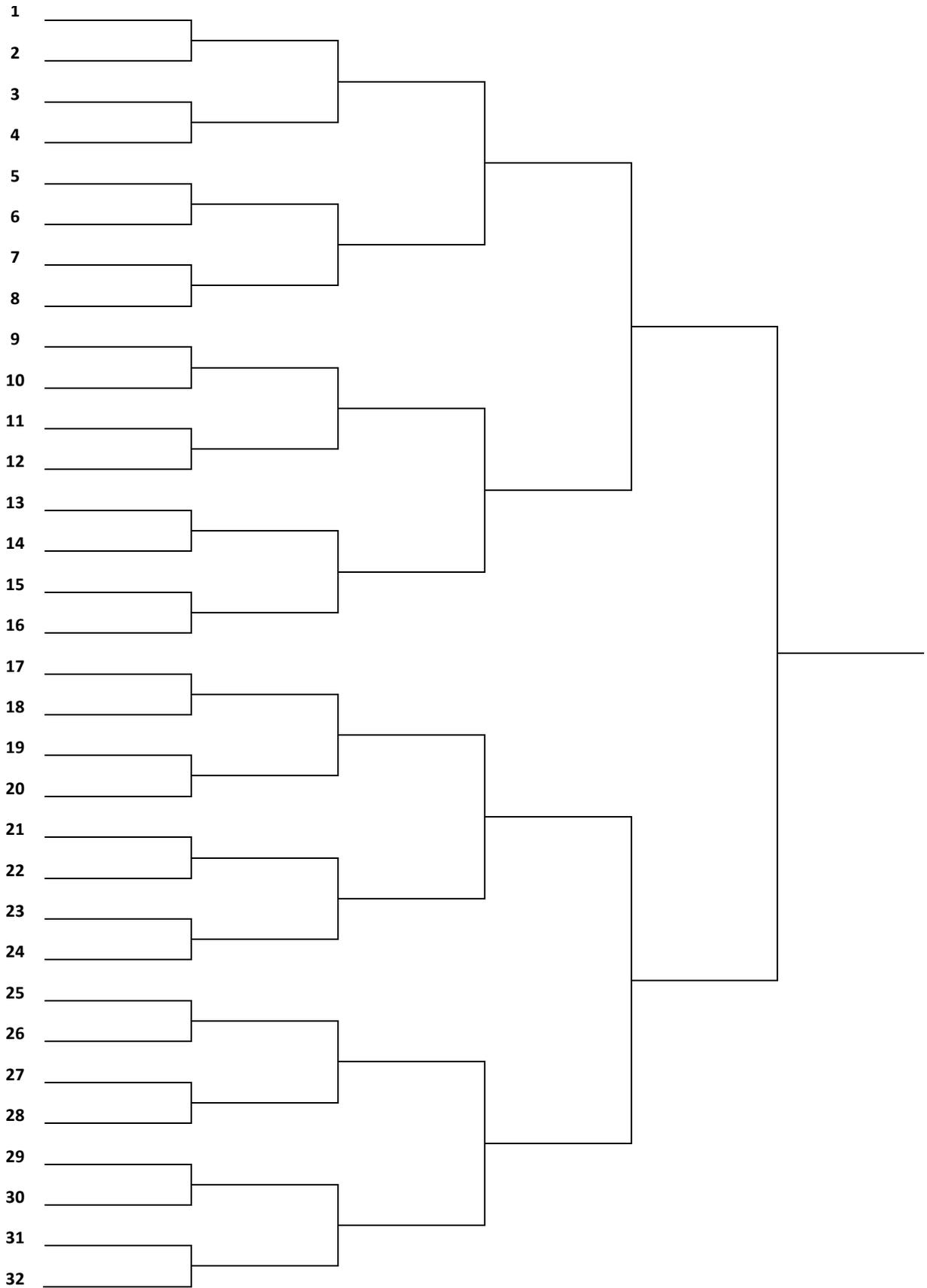
Date



Organisateur _____

Manifestation _____

Date _____



Organisateur _____

Manifestation _____

Date _____



4.2 Etablissement des tableaux

4.2.1 Têtes de série

Check-list

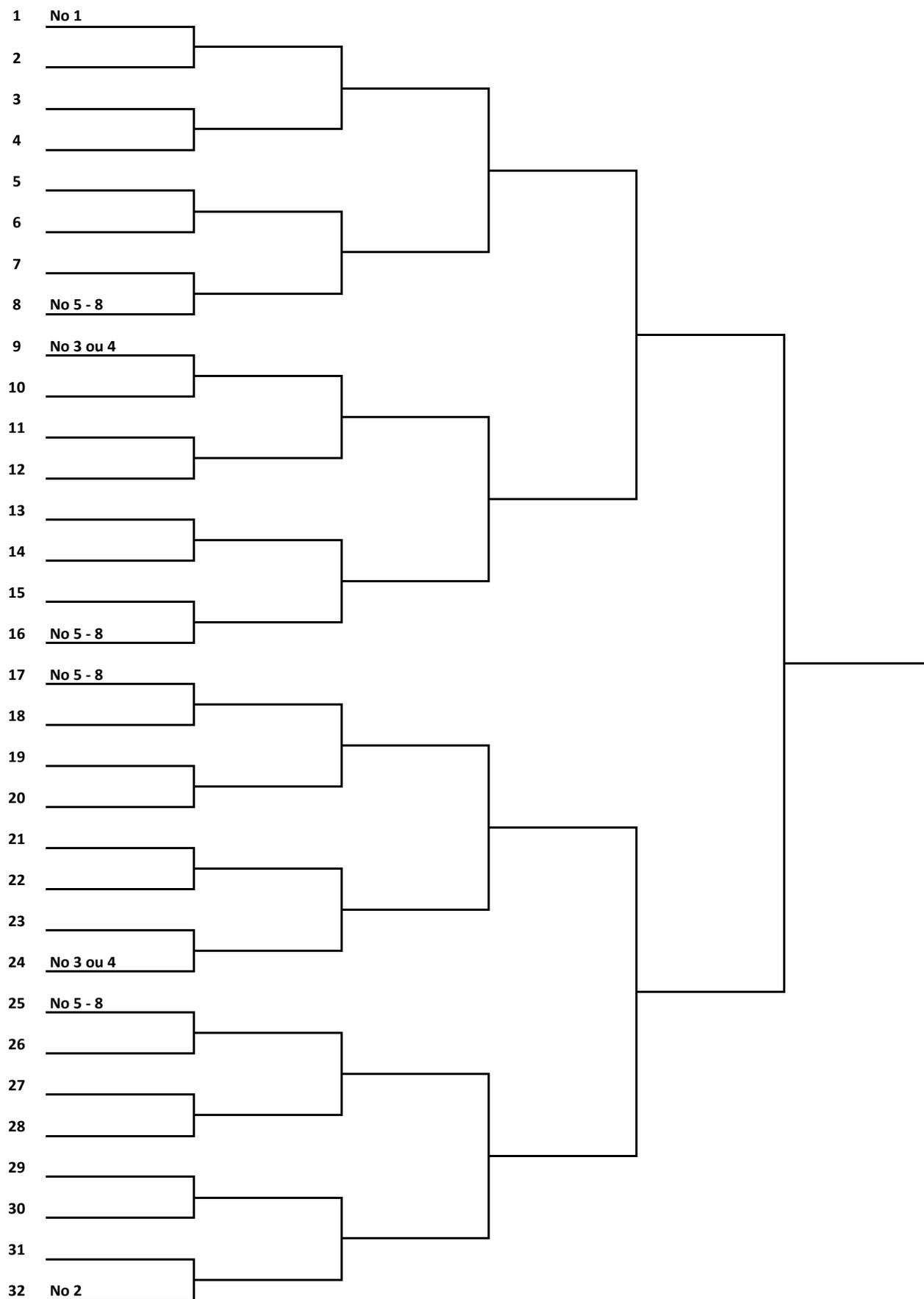
Mots-clés		Contrôle	
1. Participants	Total des actifs dans le tableau	Nombre:	
2. Tableau	Formulaire le plus grand après point 1	Nombre:	
3. Byes	Fixer le nombre de byes (pt. 2 moins pt. 1)	Nombre:	
4. Têtes de séries	Fixer le nombre de têtes de séries (art. 35 RT)	Nombre:	
5. Liste de têtes de séries	Établir la liste des têtes de séries, selon leur valeur de classement, etc. (art. 33+34 RT)	Liste:	fait <input type="radio"/>
6. Fixation des têtes de séries	Tirage au sort des têtes de séries (Annexe II RT)	Têtes de séries:	fait <input type="radio"/>
7. Fixation des byes	Noter les exemptés au tableau (Annexe II RT)	Byes:	fait <input type="radio"/>
8. Tirage au sort	Tirage au sort des autres participants (pt. 1 moins pt. 4) (éventuels qualifiés «Q» inclus)	Nombre:	fait <input type="radio"/>
		Tirage au sort:	fait <input type="radio"/>

4.2.2 Placement et tirage au sort des têtes de séries

Schritte/Déroulement	Teilnehmer Participants				Schritte/Déroulement	Zeile/Ligne (Position)								
	bis/jusqu'à 11	12 bis/à 23	24 bis/à 47	48 und mehr/et plus		8er-Tableau/Tableau de 8	16er-Tableau/Tableau 16	32er-Tableau/Tableau de 32	64er-Tableau/Tableau de 64	128er-Tableau/Tableau de 128				
	Gesetzte/Têtes de series					2	4	8	16					
1.	1	1	1	1	→	1	1	1	1	1				
	2	2	2	2	→	8	16	32	64	128				
2.		3	3	3										
		4	4	4			5	9	17	33	12	24	48	96
3.			5	5										
			6	6			8	16	32	64				
			7	7			17	33	65					
			8	8			25	49	97					
4.			9											
			10				8	16						
			11				9	17						
			12				24	48						
			13				25	49						
			14				40	80						
			15				41	81						
			16				56	112						

Important: On forme toujours des paires. Il est donc impossible que les têtes de série numéro 5 et 6 ou numéro 7 et 8 se trouvent dans la même moitié de tableau.

4.2.3 Disposition des têtes de séries



4.2.4 Critères pour l'établissement des têtes de séries

- 1 Avant le tirage au sort, les meilleurs joueurs de chaque épreuve seront placés dans le tableau sur la base de leur valeur de classement (cf. Annexe II).
- 2 Si des épreuves isolées sont réparties sur plusieurs tableaux ou plusieurs groupes, les dispositions dans l'annexe II sont applicables.
- 3 Dans les épreuves individuelles, l'établissement des têtes de séries est effectué par l'Official sur la base de la valeur du classement. Pour les étrangers, on tient compte soit de leur classement ATP, WTA, ITF, ou Tennis Europe, soit de leur classement national. (Le numéro de classement comparatif doit être demandé auprès de Swiss Tennis).
- 4 Pour les têtes de séries dans les épreuves de double, c'est la somme des classements des deux joueurs qui est déterminante.
- 5 Pour les séries de tournois formant un tout, on procédera à l'établissement des têtes de séries conformément au règlement faisant foi pour la série de tournois en question.

4.2.5 Nombre de têtes de séries

- 1 Le nombre de têtes de séries dépend du nombre de joueurs ci-après et il est impératif:
 - a) jusqu'à 11 joueurs 2 têtes de séries;
 - b) jusqu'à 23 joueurs 4 têtes de séries;
 - c) jusqu'à 47 joueurs 8 têtes de séries;
 - d) 48 joueurs et plus 16 têtes de séries.
- 2 Swiss Tennis édicte les prescriptions d'exécution nécessaires concernant l'établissement des tableaux (cf. annexe II).

4.2.6 Tirage au sort pour les tournois de qualification

- 1 Les épreuves doivent être échelonnées dans le temps de manière à ce que des joueurs d'une épreuve de rang inférieur (tournoi de qualification) puissent se qualifier pour celle de rang supérieur.
- 2 Dans ce cas, lors du tirage au sort de l'épreuve de rang supérieur, la lettre «Q» est apposée en lieu et place des noms des futurs joueurs qualifiés. Lors du tirage au sort, les joueurs «Q» doivent être traités comme les joueurs qui ne sont pas des têtes de séries. Les joueurs qualifiés seront placés aux positions «Q» libres par tirage au sort après la clôture du tournoi de qualification.

4.2.7 Etrangers

- 1 Les joueurs étrangers seront classés en fonction de leur niveau de jeu dans la catégorie de classement concernée, les critères suivants étant applicables:
 - a) classement international (ATP, WTA, ITF, Tennis Europe)
 - b) classement national
 - c) classification au niveau de leur niveau de jeu estimé

4.2.8 Protêts

Les protêts contre les têtes de séries (cf. art. 31 et 32), le tirage au sort (cf. art. 33 et 34) et la manière d'établir l'ordre des jeux (cf. art. 38 et 39) doivent être déposés auprès d'Official ou Referee immédiatement après leur prise de connaissance; le Referee tranche sans appel.

4.2.9 Exemple de tirage au sort

Check-list

Mots-clés		Contrôle		
1. Participants	total des actifs dans le tableau	Nombre:	38	
2. Tableau	formulaire suivant le plus grand, selon point 1	Nombre:	64	
3. Byes	fixer le nombre de byes (point 2 moins point 1)	Nombre:	26	
4. Têtes de séries	fixer le nombre de têtes de séries	Nombre:	8	
5. Liste de têtes de séries	établir la liste des têtes de séries, selon leur niveau de jeu, etc.	Liste:	13.08.	fait ☒
6. Mise en place des têtes de séries	tirage au sort des têtes de séries	T.d.séries:	13.08.	fait ☒
7. Mise en place des byes	noter les exemptés au tableau	Byes:	13.08.	fait ☒
8. Tirage au sort	tirage au sort des autres participants (point 1 moins point 4) (éventuels qualifiés «Q» incl.)	Nombre:	30	fait ☒
		Tirage au s.:	13.08.	fait ☒

Liste de têtes de séries pour tournoi du cours

Simple messieurs (38 participants, 8 têtes de séries)

1. Casati M. R4 / 6.953
2. Wyss W. R4 / 6.728
3. Rosset J. R4 / 6.521
4. Behrens M. R4 / 6.358
5. Hrebec S. R4 / 6.124
6. Kohler W. R4 / 5.958
7. Riner U. R5 / 5.842
8. Baumann H.U. R5 / 5.821

Double messieurs (14 paires, 4 têtes de séries)

1. Rosset / Rebetz R4 / R4
2. Kohler / Riner R4 / R5
3. Wyss / Senn R4 / R5
4. Behrens / Fischer R4 / R6

Simple dames (24 participants, 8 têtes de séries)

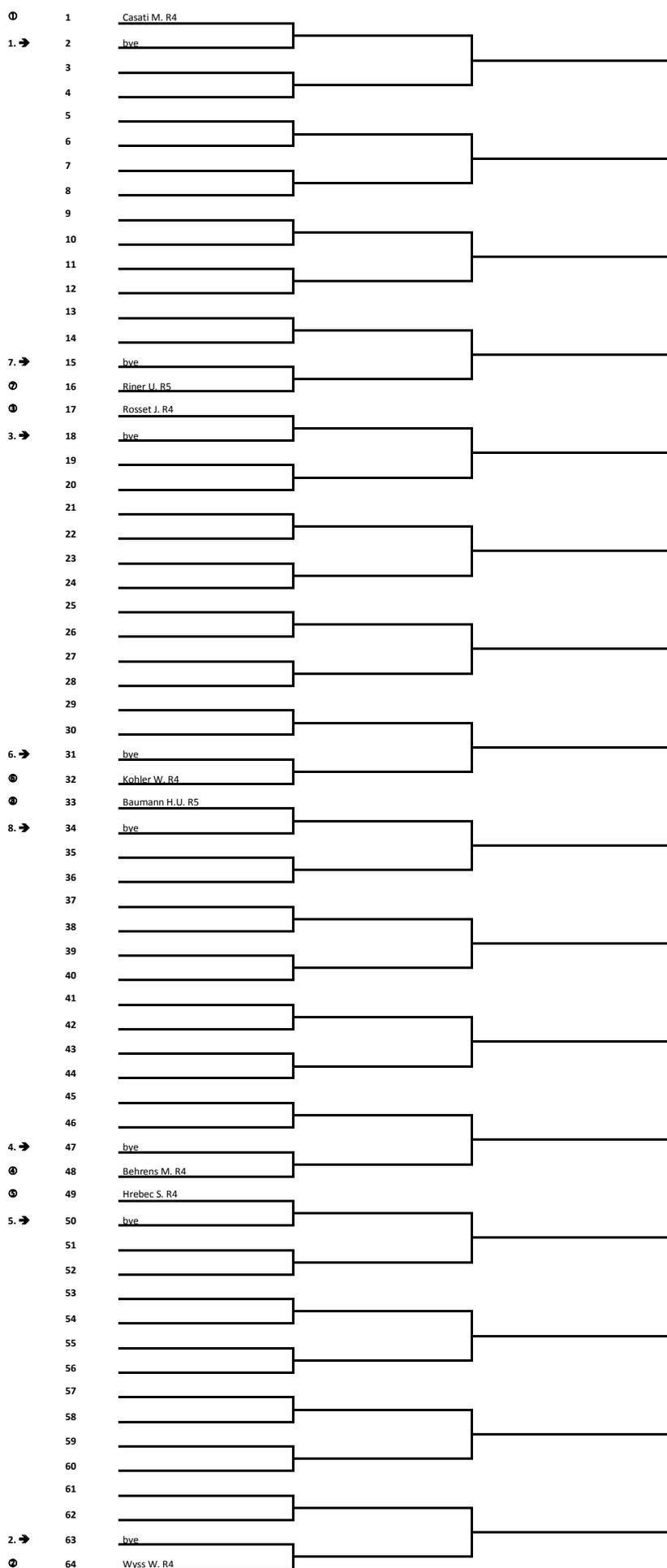
1. Durrer B. R4 / 6.423
2. Ras M. R4 / 6.400
3. Wipf N. R4 / 5.723
4. Fischer F. R4 / 5.520
5. Mayer I. R5 / 5.201
6. Lehmann R. R5 / 4.987
7. Dubail G. R5 / 4.903
8. Risch J. R5 / 4.776



Tirage au sort des têtes de série

Epreuve: Simple messieurs
 38 participants = 8 têtes de séries

Tirage au sort conformément au Règlement des tournois.

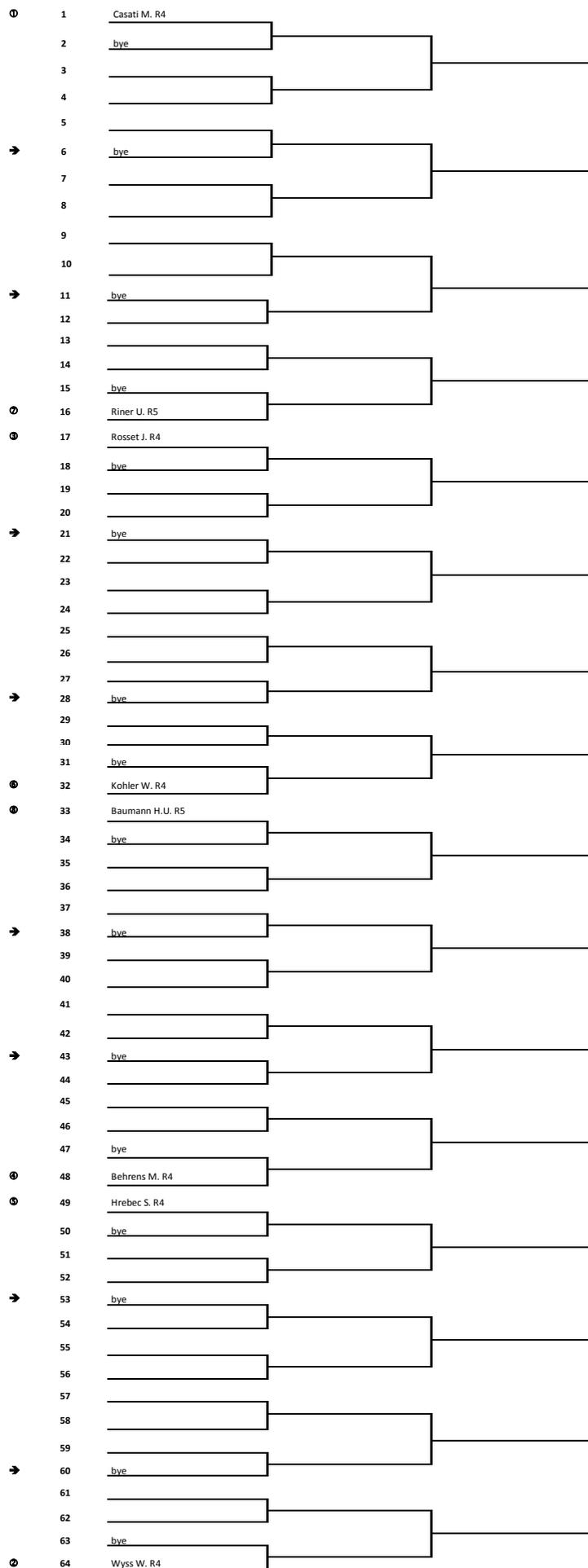


Répartition des byes
1^{er} niveau

Byes aux têtes de série dans l'ordre d'établissement de la liste des têtes de série.

Simple messieurs:

Tableau de 64 moins 38 participants
= **26 byes**



Répartition des bytes

2^e niveau

Un bye par branche de quatre libre.

Une branche de quatre libre est une branche de quatre ligne sans tête de série.

Simple messieurs:

26 bytes - 8 bytes du niveau 1

= **18 bytes**



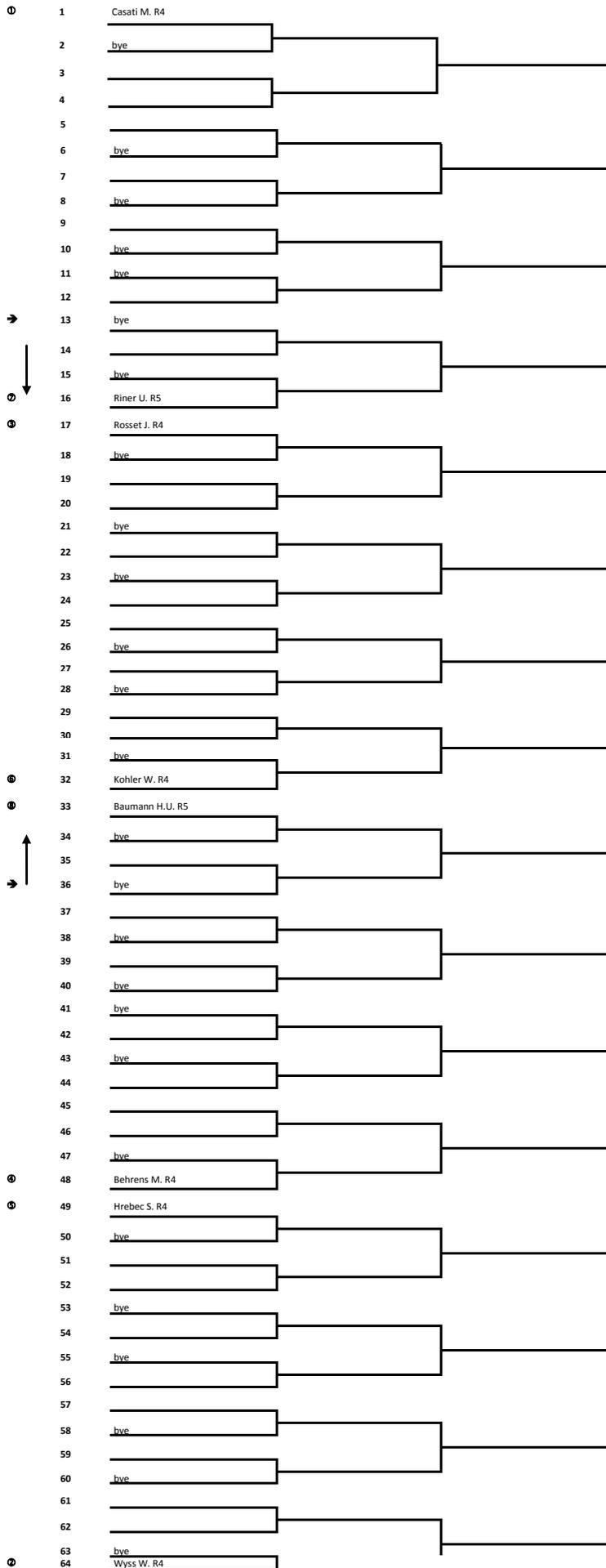
Répartition des byes
3^e niveau

Un deuxième bye pour chaque branche de quatre libre.

Simple messieurs:

Après le deuxième niveau, il reste encore 10 byes à distribuer.

Attention: Veiller à ne pas faire jouer un bye contre un bye!



Répartition des byes

4^e niveau

Un deuxième bye par branche de quatre avec les têtes de série, dans l'ordre inverse de la liste des têtes de séries.

Simple messieurs:

Après le troisième niveau, il reste encore 2 byes à répartir sur les branches avec les têtes de série no 8 et 7.

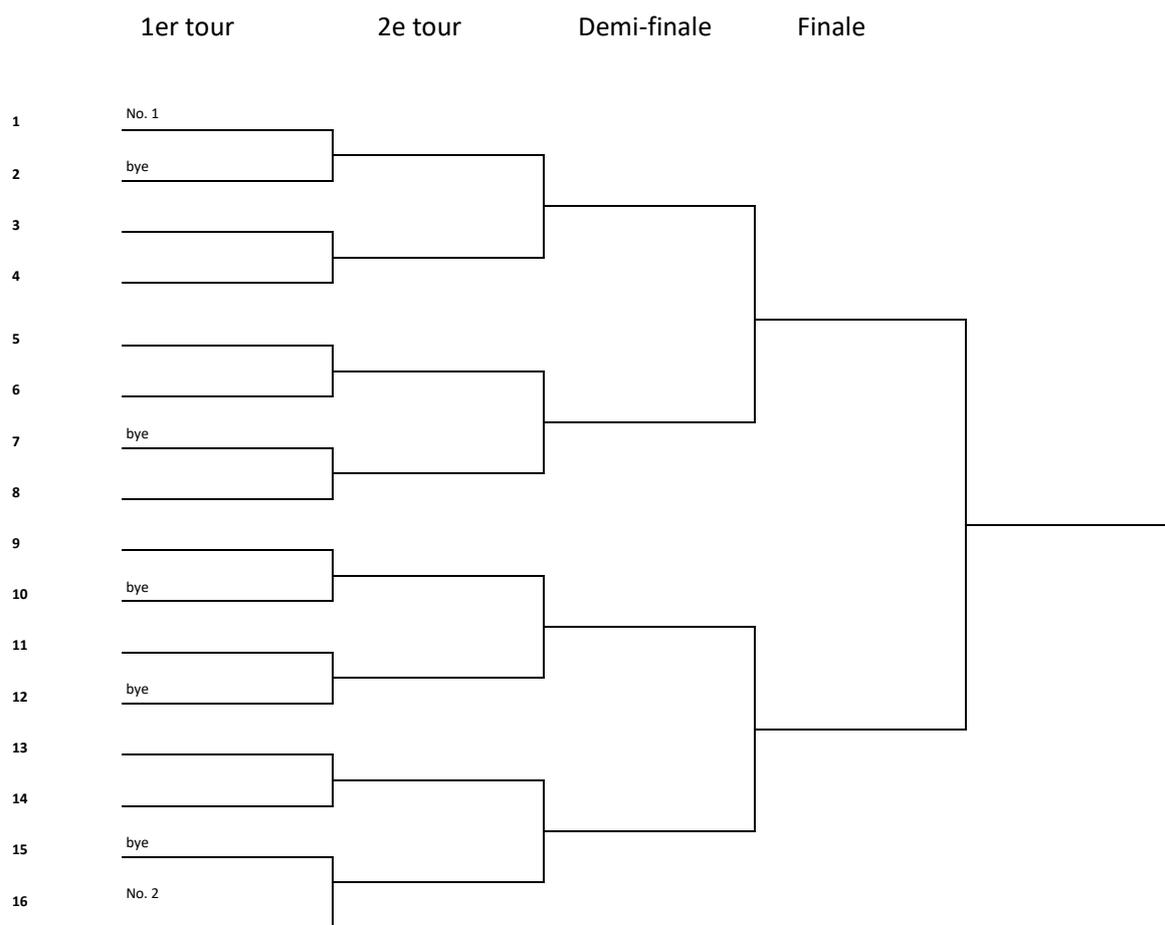
4.2.10 Tableau de jeux avec Exemptés («byes»)

Tableau avec des exemptés (byes)

- 1 Lorsque le nombre des joueurs engagés se monte exactement à 8, 16, 32, 64 etc., le premier tour est disputé par tous les joueurs. Dans le cas contraire, certains joueurs sont dispensés de la participation au premier tour (= ce sont les exemptés = byes).
- 2 Afin d'établir le nombre des exemptés, on calcule la différence entre le nombre de joueurs engagés et le chiffre supérieur suivant de la série 8, 16, 32, 64 etc. (Ex.: 13 joueurs engagés: 16-13 = 3 exemptés; 49 joueurs engagés: 64-49 = 15 exemptés).
- 3 Lors du tirage au sort, les joueurs têtes de séries sont désignés en premier (à l'exception des nos 1 et 2) et inscrits au tableau. Ensuite les exemptés sont attribués aux joueurs têtes de séries dans l'ordre de leur désignation. En cas d'exemptés en surnombre, les exemptés restants sont répartis régulièrement dans le tableau; il faudra veiller ici à ce que des joueurs qui pourraient être opposés au 2e tour à des têtes de séries ne rencontrent pas d'exemptés si possible au 1er tour. Il faudra aussi laisser au moins une ligne libre entre deux exemptés (exception pour les tableaux avancés multiples).
- 4 Après les exemptés, les positions des joueurs non têtes de séries sont désignées par tirage au sort en commençant par le haut vers le bas du tableau.

Exemple pour un tableau de jeux avec des exemptés (byes)

11 joueurs inscrits: 16-11 = 5 exemptés.



4.2.11 Tirage au sort Advantage

Tableau

Mes tournois

- Nouveau
- Autres tournois
- Licences temporaires

Swiss Champion Trophy

- Modifier
- Modifier owner
- Balles
- Calendrier
- Info supplémentaires
- Courts
- Grille des horaires
- Vérifier les horaires
- Joueurs
- Nouvelle épreuve

MS N1/R2

- Modifier
- Status
- Joueurs
- Vérifier
- Tableau
- Résultats par lot
- Horaire de jeu/Courts
- Tableau (excel)
- Tableau (pdf)

MS N3/R1 (Qualifikation 28./29.11.09)

WS N1/R2

WS N3/R2 (Qualifikation 28./29.11.09)

Résultats

Mes grands prix

Tirage manuel Tirer les têtes de série Tirer au sort

Effacer le tableau

(1) (N1
9) Sadecky Alexander

BYE

Sadecky A.

(R2) Meinecke Jonas

(N3 60) Bello Alvaro

pas de court
pas de résultats

(3) (N3
31) Fattebert Yannick

BYE

Fattebert Y.

(N4 72) Margaroli Luca

pas de court

Help

4.2.12 Modification du tableau

- 1 En cas d'erreur, tout le tirage au sort de l'épreuve concernée devra être refait.
- 2 Si un joueur tête de série se désiste et qu'aucune partie de l'épreuve concernée n'a été disputée, on pourra désigner des nouvelles têtes de séries. Dans ce cas, les variantes suivantes sont possibles:
 - a) Les joueurs têtes de séries avancent d'une position. La dernière position de tête de série sera occupée par le meilleur joueur jusqu'ici non tête de série.
 - b) Attribution directe de la position de tête de série devenue vacante avec le meilleur joueur jusqu'ici non placé.

Dans les deux cas, les positions devenues vacantes devront être attribuées à des joueurs précédemment surnuméraires, ou à des joueurs qui se sont inscrits après la clôture des inscriptions ou le tirage au sort. Toutefois, ces joueurs ne doivent pas être mieux classés que le dernier joueur tête de série (valeur de classement). Si un tournoi de qualification a été disputé, une position tête de série libre pourra être occupée par un Lucky Loser.

- 3 Si un joueur non tête de série se désiste la place devenue libre pourra être occupée par un joueur surnuméraire, resp. par un joueur qui s'est inscrit après la clôture des inscriptions ou le tirage au sort. Toutefois, ce joueur ne doit pas être mieux classé que le dernier joueur tête de série (valeur de classement).
- 4 Si un tournoi de qualification a été joué, des Lucky Loser (perdants au dernier tour du tournoi de qualification) devront être désignés pour un éventuel remplacement dans le tableau principal. Le Lucky Loser prend la place vacante d'un joueur qui se retire du tournoi avant que le premier point de sa rencontre n'ait été joué. S'il y a plus de Lucky Losers à désigner qu'il n'y avait de perdants au dernier tour, les perdants du tour précédent devront être retenus. Sur le tableau principal, la mention «LL» devra figurer devant le nom du Lucky Loser.

5. Ordre des matchs

5.1 Règles de base

- Toujours jouer le tournoi de qualification avant le premier tour du tableau principal.
- Avec plusieurs épreuves: commencer avec le tableau le plus grand.
- Toujours faire jouer les matchs du simple avant le double et le double mixte!
- Tenir compte des périodes de pause quand on prépare l'ordre de matchs! (RT art.39)

5.1.1 Convocation

- 1 Les joueurs devront s'informer de leur horaire de match en s'appuyant sur les indications dans l'annonce.

5.1.2 Etablissement et modification de l'ordre des matchs

- 1 L'Official doit fixer l'ordre des matchs suffisamment tôt pour que les joueurs aient la possibilité de prendre leurs dispositions en temps utile. L'ordre des matchs doit être rendu public de manière appropriée.
- 2 Les modifications de l'ordre des matchs doivent être communiquées aux joueurs le plus tôt possible. Si des parties doivent être nouvellement fixées, il y a lieu de tenir compte du temps nécessaire pour se rendre sur les lieux du tournoi.

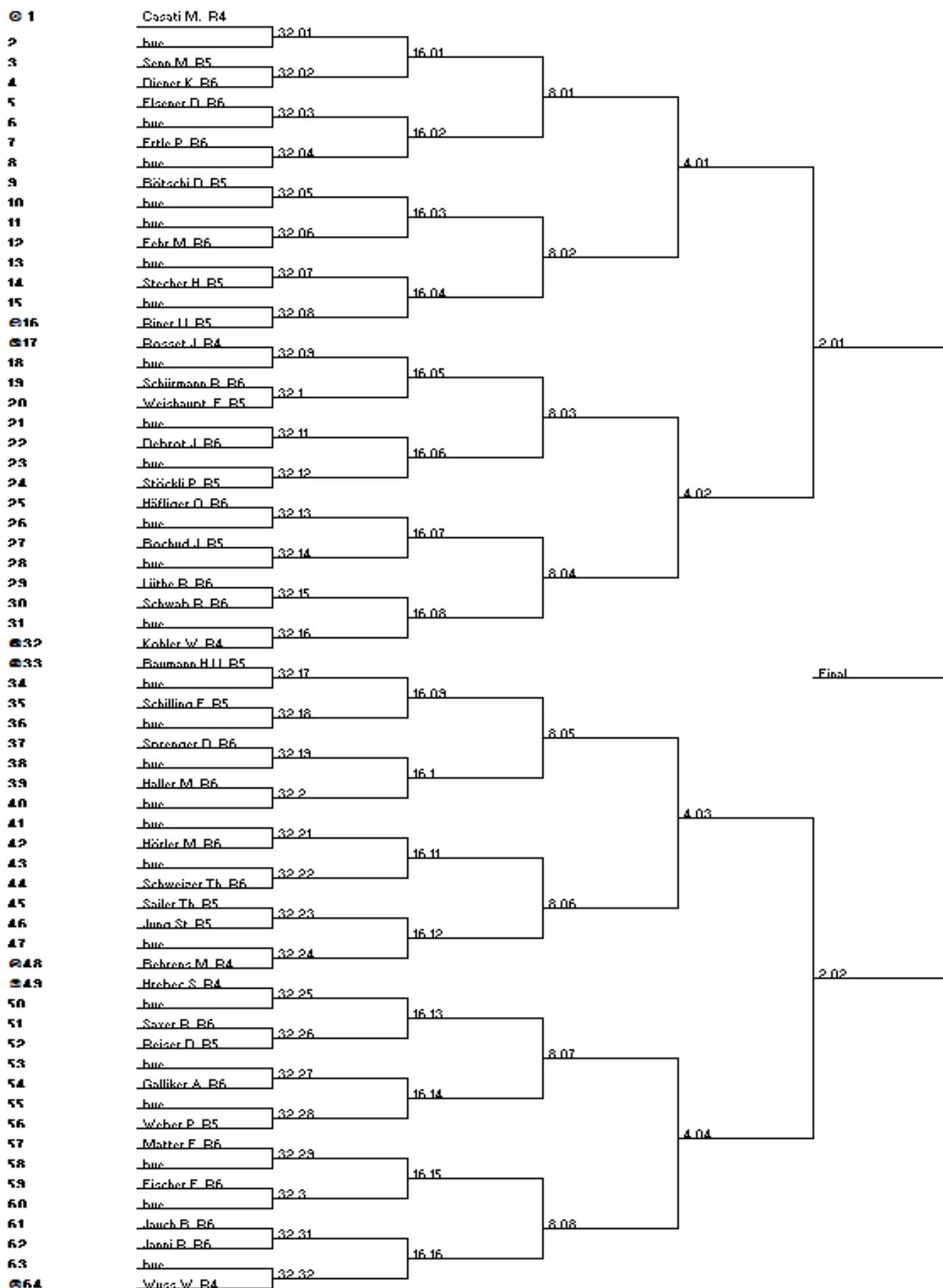
5.1.3 Règles concernant l'ordre des matchs

- 1 Aucune partie ne peut être fixée avant 08h00 et après 21h30. Après 23h00, aucun joueur n'est tenu de commencer une partie. Les parties nocturnes auxquelles participent des juniors devront autant que possible être placées en début de soirée. Les joueurs qui auront disputé le dernier tour à 21h30 ne pourront pas être convoqués pour le premier tour du lendemain, ou en tout cas pas avant 09h30.
- 2 Pour les «tournois nocturnes», les heures de jeu indiquées dans l'annonce du tournoi sont applicables.
- 3 L'ordre des jeux relève de la compétence du fonctionnaire officiel. Il lui incombe de veiller à ce que l'ordre des jeux soit compatible avec le format de comptage.
- 4 La pause entre deux parties doit avoir une durée d'au moins:
 - a) après un match qui a duré moins de 60 minutes = 30 minutes
 - b) après un match qui a duré 60 et 90 minutes = 60 minutes
 - c) après un match qui a duré plus de 90 minutes = 90 minutes
- 5 Pour les parties au meilleur de trois sets, il ne pourra être imposé aux joueurs que 3 simples ou 2 simples et 2 doubles au maximum par jour, et qu'une partie de simple et une de double au maximum pour les parties au meilleur de 5 sets. Pour les joueurs des catégories Messieurs 50+ et Dames 45+ et plus âgés, deux parties de simple ou une partie de simple et deux de double au maximum pourront être disputées au cours d'une même journée.
- 6 L'Official ne doit pas, lors de l'établissement de l'ordre des matchs, prendre en considération le fait que certains joueurs disputent plusieurs tournois en même temps.

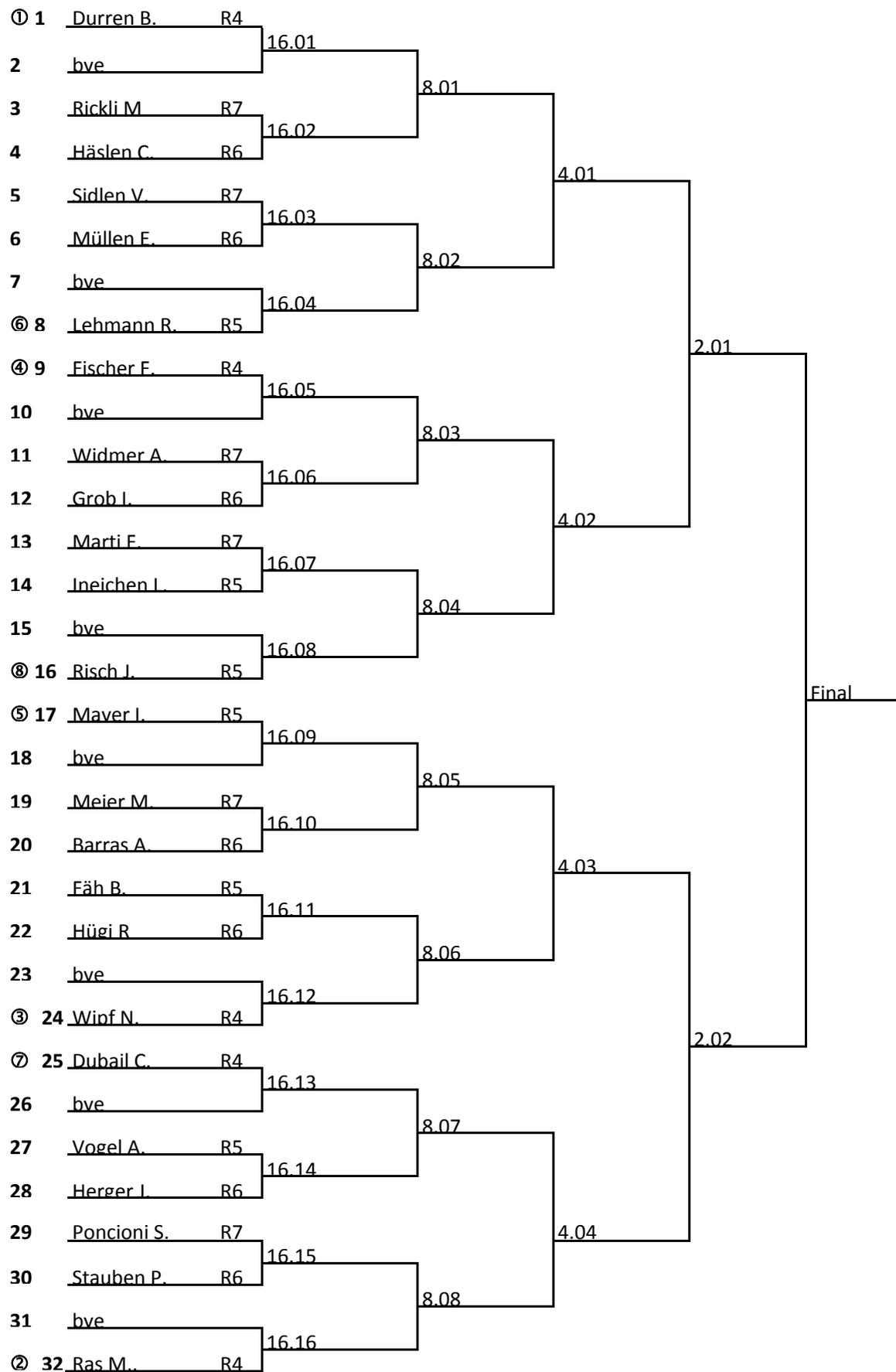
5.1.4 Protêts et sanctions à l'encontre de la direction du tournoi

Les protêts contre les têtes de séries (cf. art. 31 et 32), le tirage au sort (art. 33 et 34) et la manière d'établir l'ordre des matchs (cf. art. 38 et 39) doivent être déposés auprès du Referee immédiatement après leur prise de connaissance; le Referee tranche sans appel.

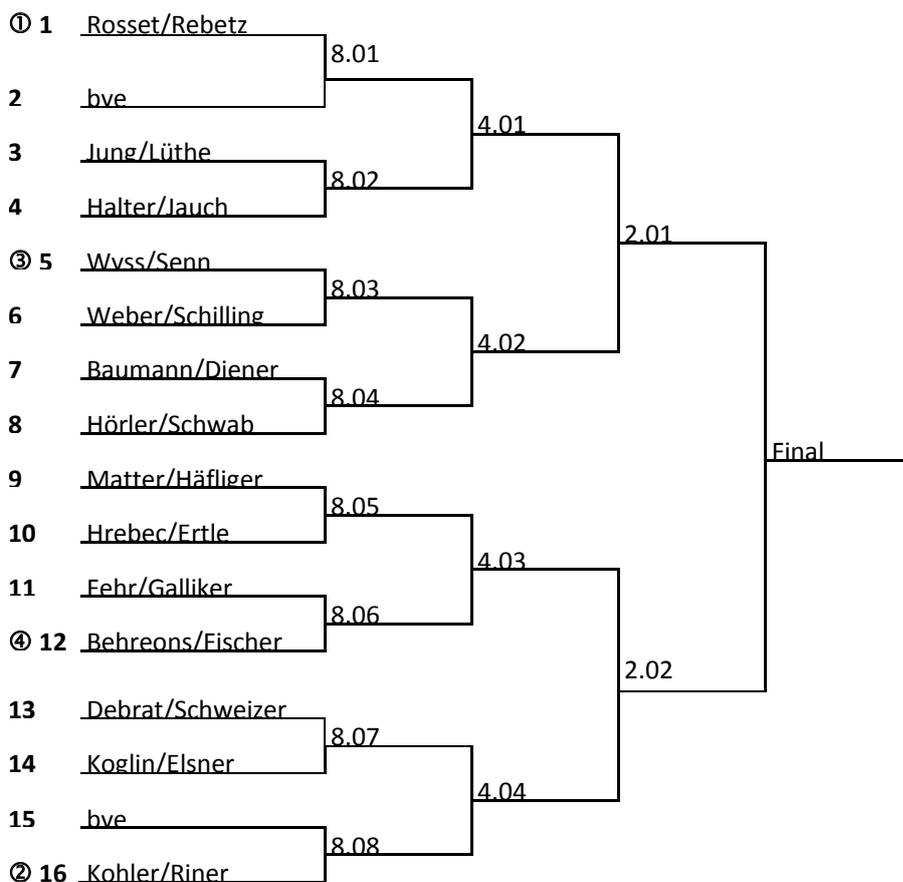
Simple messieurs



Simple dames



Double messieurs



Vendredi

Zeit Heures	Platz 1 Court 1	Platz 2 Court 2	Platz 3 Court 3	Platz 4 Court 4	Platz 5 Court 5
13.30	MS 32.02	MS 32.10	MS 32.23	MS 32.26	MS 16.02
14.30	MS 32.31	MS 16.03	MS 16.04	MS 16.06	MS 16.07
16.00	MS 32.15	MS 16.09	MS 16.10	MS 16.11	MS 16.13
17.30	MS 16.01	MS 16.05	MS 16.12	MS 16.14	MS 16.15
19.00	MS 16.08	MS 16.16			
	mit Beleuchtung / avec		ohne Beleuchtung / sans		
	éclairage art.		éclairage art.		

Samedi

Zeit Heures	Platz 1 Court 1	Platz 2 Court 2	Platz 3 Court 3	Platz 4 Court 4	Platz 5 Court 5
8.00	MS 8.01	MS 8.02	MS 8.03	MS 8.05	MS 8.06
9.00	MS 8.04	MS 8.07	MS 8.08	WS 16.15	WS 16.07
10.30	WS 16.11	WS 16.14	WS 16.03	MS 4.01	MS 4.03
12.00	MS 4.02	MS 4.04	WS 16.06	WS 8.04	WS 8.08
13.30	WS 16.02	WS 16.10	WS 8.07	MD 8.2	MD 8.3
15.30	WS 8.03	MD 8.4	MD 8.5	MD 8.6	MD 8.7
17.00	WS 8.01	WS 8.05	WS 8.06	WS 8.02	WS 4.04
18.30	WS 4.02	MD 4.1	MD 4.2	MD 4.3	MD 4.4
20.00	WS 4.01	WS 4.03			

Dimanche

Zeit Heures	Platz 1 Court 1	Platz 2 Court 2	Platz 3 Court 3	Platz 4 Court 4	Platz 5 Court 5
9.00	MS 2.01	MS 2.02			
10.30	WS 2.01	WS 2.02			
12.00	MS FINAL				
13.30	WS FINAL				
14.30	MD 2.01	MD 2.02			
16.30	MD FINAL				

Vendredi

Zeit Heures	Platz 1 Court 1	Platz 2 Court 2	Platz 3 Court 3	Platz 4 Court 4	Platz 5 Court 5
13.30	MS 32.02	MS 32.10	MS 32.23	MS 32.26	MS 16.02
Followed by	MS 32.31	MS 16.03	MS 16.04	MS 16.06	MS 16.07
Followed by	MS 32.15	MS 16.09	MS 16.10	MS 16.11	MS 16.13
Not before 16.30	MS 16.01	MS 16.05	MS 16.12	MS 16.14	MS 16.15
Followed by	MS 16.08	MS 16.16			
	-----		-----		
	mit Beleuchtung / avec éclairage art.		ohne Beleuchtung / sans éclairage art.		

Last match on any court may be moved

Samedi

Zeit Heures	Platz 1 Court 1	Platz 2 Court 2	Platz 3 Court 3	Platz 4 Court 4	Platz 5 Court 5
8.00	MS 8.01	MS 8.02	MS 8.03	MS 8.05	MS 8.06
Followed by	MS 8.04	MS 8.07	MS 8.08	WS 16.15	WS 16.07
Followed by	WS 16.11	WS 16.14	WS 16.03	MS 4.01	MS 4.03
n. b. 11.00	MS 4.02	MS 4.04	WS 16.06	WS 8.04	WS 8.08
Followed by	WS 16.02	WS 16.10	WS 8.07	MD 8.	MD 8.
Followed by	WS 8.03	MD 8.	MD 8.	MD 8.	MD 8.
n. b. 16.00	WS 8.01	WS 8.05	WS 8.06	WS 8.02	WS 4.04
Followed by	WS 4.02	MD 16.	MD 16.	MD 16.	MD 16.
Followed by	WS 4.01	WS 4.03			

Last match on any court may be moved

Dimanche

Zeit Heures	Platz 1 Court 1	Platz 2 Court 2	Platz 3 Court 3	Platz 4 Court 4	Platz 5 Court 5
9.00	MS 2.01	MS 2.02			
Followed by	WS 2.01	WS 2.02			
Followed by	MS FINAL				
n. b. 13.00	WS FINAL				
Followed by	MD 2.01	MD 2.02			
Followed by	MD FINAL				

Last match on any court may be moved

5.1.5 Conception du plan de jeu Advantage

Tableau
Help

Mes tournois

- Nouveau
- Autres tournois
- Licences temporaires
- Swiss Champion Trophy**
- Modifier
- Modifier owner
- Balles
- Calendrier
- Info supplémentaires
- Courts
- Grille des horaires
- Vérifier les horaires
- Joueurs
- Nouvelle épreuve
- MS N1/R2
- Modifier
- Status
- Joueurs
- Vérifier
- Tableau
- Résultats par lot
- Horaire de jeu/Courts
- Tableau (excel)
- Tableau (pdf)
- MS N3/R1 (Qualifikation 28./29.11.09)
- WS N1/R2
- WS N3/R2 (Qualifikation 28./29.11.09)
- Résultats
- Mes grands prix

Tirage manuel
Tirer les têtes de série
Tirer au sort

Effacer le tableau

(1) (N1
9) Sadecky Alexander

BYE

(R2) Meinecke Jonas

(N3 60) Bello Alvaro

(3) (N3
31) Fattebert Yannick

BYE

(N4 72) Margaroli Luca

Sadecky A.

pas de court

pas de court
pas de résultats

Fattebert Y.

pas de court

pas de court

Horaire de jeu/courts pour les matchs
Help

Match	Adversaires	Court	Date	Grille horaire	Heure
R16 / 1	(1) (N3 48) Bretting Dimitri / (N4 78) Tashi Vullnet	1	08.01.2010	11:00	11:00
R16 / 2	(N4 124) Jordi Kevin / (N4 103) Plumey Antoine	2	08.01.2010	11:00	11:00
R16 / 3	(3) (N4 72) Margaroli Luca / Q2		08.01.2010		
R16 / 4	(N4 104) Vukajlovic Tibor / (N4 96) Kalambay Jessy	1	08.01.2010		
R16 / 5	(N4 142) Richter Mirko / Q4	2	08.01.2010		
R16 / 6	Q1 / (4) (N4 75) Schnurrenberger Eric	3	08.01.2010		
R16 / 7	Q5 / Q3	4	08.01.2010		
R16 / 8	(N4 143) Hauser Jens / (2) (N3 66) Srkala Tim		08.01.2010		

Editer tour suivant
Annuler

Courts pour les matchs
Help

Date par défaut

Choisissez un tour

- R16
- R8
- ½ finales
- finale

Generali Swiss Champion Trophy / Cornèrcard Club Champion Trophy 2018

ORDER OF PLAY Thursday 13 Dec 2018

Date
08 - 16 Dec 2018

City, Country
Biel, SUI

Website
www.swisstennis.ch

For practice courts, please contact tournament office				
	Court 1	Court 2	Court 3	Court 4
1	Starting at 13:00 <i>SCT WS N1-R2 R16</i> Timea Bacsinszky (N1 8) [1] VS. Melody Hefti (N4 56)	Starting at 13:00 <i>SCT WS N1-R2 R16</i> Leonie Küng (N1 10) [3] VS. Valentina Ryser (N3 26)	Starting at 13:00 <i>SCT WS N1-R2 R16</i> Nicole Gadiant (N3 36) VS. Simona Waltert (N2 14) [5]	Starting at 13:00 <i>SCT WS N1-R2 R16</i> Fiona Ganz (N2 23) VS. Arlinda Rushiti (N2 19) [7]
2	Followed by <i>SCT WS N1-R2 R16</i> Sophie Lüscher (N4 47) VS. Ylena In-Albon (N1 9) [2]	Followed by <i>SCT WS N1-R2 R16</i> Nadine Keller (N3 42) VS. Tess Sugnaux (N2 12) [4]	Followed by <i>SCT WS N1-R2 R16</i> Joanne Züger (N2 18) [6] VS. Alina Granwehr (N3 35)	Followed by <i>SCT WS N1-R2 R16</i> Sandy Marti (N2 21) [8] VS. Jenny Dürst (N4 57)
3	Not Before 16:00 <i>SCT MS N1-R2 R16</i> Henri Laaksonen (N1 3) [1] VS. Luca Stäheli (N2 28)	Not Before 16:00 <i>SCT MS N1-R2 R16</i> Alexander Sadecky (N2 30) VS. Remy Bertola (N2 13) [6]	Not Before 16:00 <i>SCT MS N1-R2 R16</i> Jeffrey Von Der Schulenburg (N3 43) VS. Raphael Baltensperger (N2 15) [8]	Not Before 16:00 <i>SCT MS N1-R2 R16</i> Johan Nikles (N1 8) [4] VS. Mirko Martinez (N2 20)
4	Followed by <i>SCT MS N1-R2 R16</i> Adam Moundir (N3 36) VS. Sandro Ehrat (N1 4) [2]	Followed by <i>SCT MS N1-R2 R16</i> Adrien Bossel (N2 17) VS. Marc-Andrea Hüslér (N1 5) [3]	Followed by <i>SCT MS N1-R2 R16</i> Vullnet Tashi (N2 14) [7] VS. Jérôme Kym (N3 31)	Followed by <i>SCT MS N1-R2 R16</i> Jakub Paul (N2 12) [5] VS. Henry Von Der Schulenburg (N2 23)
5	After Rest, Not Before 18:00 <i>SCT WD N1-R2 QF</i> Ylena In-Albon (N1 9) / Leonie Küng (N1 10) [1] VS. Naïma Karamoko (N3 34) / Tess Sugnaux (N2 12)	After Rest, Not Before 18:00 <i>SCT WD N1-R2 QF</i> Kiara Cvetkovic (N3 45) / Alina Granwehr (N3 35) VS. Jenny Dürst (N4 57) / Fiona Ganz (N2 23)	After Rest, Not Before 18:00 <i>SCT WD N1-R2 QF</i> Melody Hefti (N4 56) / Sophie Lüscher (N4 47) VS. Valentina Ryser (N3 26) / Aline Thommen (N3 43)	After Rest, Not Before 18:00 <i>SCT WD N1-R2 QF</i> Chelsea Fontenel (N3 41) / Sebastianna Scilipoti (N4 60) VS. Simona Waltert (N2 14) [2] / Joanne Züger (N2 18)
Any match on any court may be moved			Order of Play released	Tournament Director
Lucky Losers Sign-in deadline: Women's 12:30, Men's 15:30 Doubles Alternates Sign-in deadline: before 17:30			10 DEC 2018 09:51	Referee
			Navid Golafchan	Thomas Michel

6. Organisation du tournoi

6.1 Rôles respectifs des officiels (Referee, arbitre; juge de lignes)

Le Referee est l'autorité statuant en dernier ressort pour toutes questions de droit du tennis et la décision du Referee est sans appel. Dans les parties pour lesquelles est désigné un arbitre de chaise, l'arbitre de chaise est l'autorité statuant en dernier ressort pour toutes questions de fait au cours de la partie. Les joueurs ont le droit de faire venir le Referee s'ils se trouvent en désaccord avec un arbitre de chaise sur une question de droit du tennis.

Dans les parties pour lesquelles sont désignés des juges de lignes et des juges de filet, ils annoncent toutes leurs lignes ou filet respectifs (y compris les fautes de pied). S'il constate une erreur évidente, l'arbitre de chaise a le droit de déjuger («overrule») un juge de ligne ou un juge de filet. En l'absence de juges de ligne ou de juges de filet, l'arbitre de chaise doit annoncer toutes les lignes (y compris les fautes de pied) ou tous les «let» au filet.

Un juge de ligne qui n'est pas en mesure d'annoncer une ligne doit immédiatement le signaler à l'arbitre de chaise qui prendra une décision. Si le juge de ligne n'est pas en mesure d'annoncer une ligne, ou s'il n'y a pas de juge de ligne, et que l'arbitre de chaise n'arrive pas à prendre une décision sur une question de fait, le point sera rejoué.

Dans les épreuves par équipes pour lesquelles le Referee est présent sur le court, le Referee sera également l'autorité statuant en dernier ressort pour toute question de fait. L'arbitre de chaise a le pouvoir de remettre ou d'interrompre le jeu à n'importe quel moment où il décide qu'il est nécessaire ou approprié de le faire. Le Referee peut également interrompre ou suspendre le jeu en raison de l'obscurité, des conditions météorologiques ou de l'état du terrain. Lorsque le jeu est suspendu en raison de l'obscurité, on interrompra de préférence le jeu en fin de manche, ou après un nombre pair de jeux. Après une interruption de jeu, le score reste acquis et les joueurs reprennent les mêmes positions lorsque reprend le jeu.

L'arbitre de chaise ou le Referee prendront des décisions en ce qui concerne la continuité du jeu et les conseils conformément à tout Code de conduite homologué et en vigueur.

Cas 1: L'arbitre accorde au serveur un premier service après avoir déjugé une décision, mais le relanceur prétend qu'il s'agit du deuxième service car il y a eu faute au premier service. Faut-il appeler le Referee pour trancher?
Réponse: Oui. L'arbitre tranche en première instance sur les questions relatives au règlement (questions concernant l'application du règlement devant certains faits). Mais si un joueur conteste la décision de l'arbitre, il faut faire appel au Referee dont la décision sera définitive.

Cas 2: Une balle est donnée «out», mais un des joueurs prétend que la balle était bonne. Faut-il appeler le Referee pour trancher?

Réponse: Non. L'arbitre tranche définitivement pour toutes les questions d'action (questions relatives à ce qui s'est effectivement passé lors d'un incident précis.)

Cas 3: Un arbitre a-t-il le droit de déjuger la décision d'un juge de lignes une fois qu'un point a été joué s'il estime que la décision prise pendant que le point se jouait était manifestement fautive?

Réponse: Non. Un arbitre peut seulement corriger une erreur de décision évidente du juge de lignes immédiatement après qu'elle ait été prise.

Cas 4: Un juge de lignes donne une balle «out»; le joueur prétend que la balle était bonne. Est-ce que l'arbitre a le droit de corriger la décision du juge de lignes?

Réponse: Non. Un arbitre ne peut jamais corriger une décision sur la base d'un protêt ou de la demande d'un joueur.

Cas 5: Un juge de lignes donne une balle «out». L'arbitre n'a pas très bien vu, mais il pense que la balle était bonne. Peut-il corriger la décision du juge de lignes?

Réponse: Non. Un arbitre peut seulement corriger la décision d'un juge de lignes lorsqu'il est certain que ce dernier s'est trompé.

Cas 6: Un juge de lignes peut-il corriger sa décision après que l'arbitre ait annoncé le score?

Réponse: Oui. Si un juge de lignes remarque qu'il a fait une erreur, il doit la corriger aussi rapidement que possible, à condition qu'il n'agisse pas suite au protêt ou à la demande d'un joueur.

Cas 7: Si un arbitre ou un juge de lignes donne une balle «out», puis change d'opinion et dit que la balle est bonne – quelle est la bonne décision?

Réponse: L'arbitre doit décider si le «out» donné en premier lieu a constitué une gêne pour un des joueurs. Le cas échéant, le point devra être rejoué. Si aucun joueur n'a été gêné, le point sera attribué à celui qui a joué la balle.

Cas 8: Le vent repousse une balle par-dessus le filet et le joueur passe le bras au-dessus du filet pour tenter de frapper la balle, ce qui est tout à fait correct. Le ou les adversaires l'en empêchent. Quelle est la décision correcte?

Réponse: L'arbitre doit décider si le joueur a été intentionnellement gêné ou non et selon son appréciation, il attribuera le point au joueur qui a été gêné ou fera rejouer le point.

6.2 Règlement de tournoi

6.2.1 Prix d'entrée

- 1 L'organisateur peut réclamer aux spectateurs un prix d'entrée dont il fixe lui-même le montant. Les joueurs jouissent du libre accès pendant toute la durée du tournoi.

6.2.2 Règles de jeu

- 1 Les règles de jeu édictées par la FIT sont valables pour tous les tournois officiels.
- 2 Le système de décompte des points doit être indiqué dans la publication (cf. RJ art. 5-7)

6.2.3 Arbitres et juges de lignes

- 1 Lors de tournois avec des épreuves N1 à N4, ainsi que de tournois pour lesquels les spectateurs doivent payer une entrée, les parties du tableau principal doivent obligatoirement se disputer avec arbitres à partir des demi-finales. Dans tous les autres tournois, la présence d'arbitres est recommandée, mais elle est laissée à l'appréciation de l'organisateur. Les arbitres sont désignés par l'Official.
- 2 L'annonce du tournoi doit mentionner si les parties seront disputées avec ou sans arbitre.
- 3 L'arbitre veille à un déroulement de la partie conforme aux règles de jeu. Il tranche sans appel les questions de fait et – sous réserve d'un recours au Referee – les questions d'interprétation du règlement. Le recours n'est toutefois recevable que s'il a été fait au plus tard avant le début du point suivant. L'arbitre peut sanctionner un joueur conformément au Code de comportement. Pour le reste, renvoi est fait aux RJ ainsi qu'aux prescriptions d'exécution de Swiss Tennis et les directives lors de matchs sans arbitre.
- 4 Swiss Tennis décide lors de quels tournois (épreuves/parties) des juges de lignes doivent être engagés; sinon, la décision appartient à l'organisateur du tournoi.
- 5 Si un joueur se sent désavantagé par les décisions d'un arbitre ou d'un juge de lignes, il peut en demander le remplacement au Referee qui tranche sans appel.

6.2.4 Balles

- 1 Lors des tournois officiels, seules des balles partenaires de Swiss Tennis pourront être utilisées.
- 2 Au moins quatre balles de bonne qualité doivent être mises à disposition pour chaque partie. Le rythme d'un éventuel changement de balles en cours de match doit être déterminé avant la partie. Le Referee peut de son propre chef ordonner un changement de balles

- 3 Dans les tournois des catégories N1 à N4, des nouvelles balles doivent être mises à disposition pour chaque partie de simple.
- 4 Pour les tournois des catégories d'âge 12&U R7 – R9 ainsi que pour tous les tournois 10&U et plus jeunes, l'emploi de balles de la catégorie Stage 1 est impératif.

6.2.5 Période d'échauffement

- 1 La période d'échauffement ne peut excéder 5 minutes:
 - a) avant une partie;
 - b) après une interruption de plus de 20 minutes;
 - c) après déplacement d'une partie interrompue de l'extérieur en salle, ou inversement.

6.2.6 Interruption d'une partie à la suite d'une blessure

- 1 Si une partie doit être interrompue en raison de la blessure d'un joueur, l'arbitre, l'Official ou le Referee peut autoriser une interruption unique de 3 minutes au maximum de la partie.
- 2 La durée de l'interruption de 3 minutes compte à partir du début du traitement de la blessure.

6.2.7 Déplacement dans une salle

- 1 Le déplacement de tout ou d'une partie de l'épreuve en plein air dans une salle ou sur des courts avec un autre revêtement ne peut se faire que si le cas a été prévu et mentionné dans l'annonce du tournoi.
- 2 Les parties qui ont commencé en salle ou qui y ont été déplacées doivent se terminer dans celle-ci.

6.2.8 Interruption d'un tournoi

- 1 Après avoir consulté l'Official, le Referee décide sans appel de la praticabilité des courts et de l'interruption momentanée ou définitive d'une partie ou du tournoi (cf. art. 29 al. 4 RJ). Les joueurs sont tenus de continuer le tournoi aux dates de report prévues dans l'annonce du tournoi

6.2.9 Comportement des joueurs et personnes d'accompagnement

- 1 Les joueurs sont tenus de se soumettre aux recommandations et aux instructions de l'Official et du Referee. En cas de divergences d'opinion, tous les efforts doivent être entrepris pour obtenir un arrangement à l'amiable. Si cela n'est pas possible, l'Official prend une décision et le Referee tranche définitivement le cas en dernière instance.
- 2 Un joueur ne peut quitter le court pendant une partie qu'avec l'accord de l'arbitre, de l'Official ou du Referee.
- 3 Concernant le comportement, l'habillement, la publicité, les interruptions médicales et les pausestoilettes, les directives de Swiss Tennis font foi. Un avertissement est prononcé à l'encontre des joueurs qui enfreignent les règles une première fois ; une deuxième violation ou un refus d'obtempérer entraînent une mise en garde et les joueurs sont disqualifiés - sous réserve d'autres sanctions – en cas de nouvelle contravention.
- 4 Les avertissements, sanction de point et sanction de jeu peuvent être prononcés par l'arbitre, l'Official ou le Referee, les disqualifications seulement par l'Official ou le Referee. Un protêt peut être déposé auprès du Referee contre toute disqualification prononcée par l'Official. Le Referee tranche sans appel.

6.2.10 Engagement d'une partie, abandon en cours de partie (w.o.)

- 1 Une partie est considérée comme engagée dès le début de la période d'échauffement.
- 2 Si un joueur refuse d'engager une partie d'un tournoi, cette partie est alors perdue pour lui par w.o. Il est de la sorte irrévocablement éliminé de l'épreuve, indépendamment du mode adopté pour le tournoi.
- 3 Si un joueur abandonne une partie en cours de jeu, celle-ci est alors déclarée perdue pour lui par w.o. Le joueur est ainsi irrévocablement éliminé de l'épreuve dans les tournois qui se déroulent selon la formule de l'élimination directe (système de coupe). Il pourra disputer les parties suivantes dans les tournois comportant des jeux de groupe ou des tournois de classement.
- 4 Si, pour un motif quelconque, le vainqueur d'une partie n'engage pas la partie suivante de la même épreuve, il est éliminé par w.o. Le perdant de la partie précédente peut, en accord avec le Referee, être repêché, pour autant qu'il n'ait pas perdu la partie précédente par w.o. (cf. al. 2).
- 5 Une partie engagée ne peut être interrompue prématurément qu'en cas de blessure grave ou pour une autre raison impérative, et ce uniquement avec l'accord du Referee.
- 6 Le fait de ne pas engager pour une partie est sanctionné pour le joueur selon art. 5, al. 8 DCL.

6.3 Droits et obligations de la direction du tournoi et des joueurs

6.3.1 Désistement

- 1 Tout désistement doit être communiqué le plus tôt possible par écrit à l'organisateur. Si le désistement parvient à celui-ci avant le tirage au sort, il n'aura aucune conséquence pour le classement pour le joueur. L'organisateur est tenu dans ce cas de rembourser la prestation financière déjà payée par le joueur, au plus tard 10 jours après la fin du tournoi, déduction faite d'une participation aux frais d'organisation dont le montant est fixé par Swiss Tennis.
- 2 Les joueurs qui annoncent leur désistement à l'organisateur après le tirage au sort, quel que soit le motif du désistement, encourrent des sanctions en conformité avec l'art. 5 al. 8 DCL. En cas de désistement, l'organisateur peut retenir la finance d'entrée ou en exiger le règlement s'il n'admet pas dans le tableau un autre joueur à la place de celui qui s'est désisté.

6.3.2. Annulation d'un tournoi ou d'une épreuve, obligations financières

- 1 En cas d'annulation d'un tournoi ou d'une épreuve, l'organisateur est tenu de rembourser aux joueurs toutes leurs prestations financières 10 jours au plus tard après la date prévue pour la clôture du tournoi.
- 2 Les joueurs qui sont disqualifiés avant ou pendant le tournoi de même que les joueurs qui ne se présentent pas à un tournoi (cf. art. 40 al. 3) sont tenus de s'acquitter de toutes les obligations financières découlant de leur inscription au tournoi.

6.3.3 Non acquittement des obligations financières

- 1 Les joueurs qui n'ont pas réglé leurs obligations financières avant le début de leur première partie peuvent être disqualifiés par l'Official – sous réserve d'autres sanctions (cf. art. 54). La disqualification ne libère pas le joueur de son obligation de payer.
- 2 Un protêt contre la disqualification peut être déposé auprès du Referee. Ce dernier tranche sans appel.

6.3.4 Annonce au directeur du tournoi, retard

- 1 Les joueurs qui se sont inscrits à un tournoi et qui ont été acceptés par l'organisateur sont tenus d'y participer.
- 2 Un joueur doit se présenter devant l'Officiel au plus tard 15 minutes avant le début de la partie indiqué dans le programme de jeu ou dans la convocation. L'Officiel informe le joueur sur l'horaire de jeu. Le joueur est considéré comme engagé s'il est prêt à jouer à l'heure annoncée. Un joueur qui se présente trop tard n'est pas considéré comme engagé.
- 3 L'Official peut disqualifier les joueurs qui ne se sont pas présentés conformément à (cf. art.54) – d'autres sanctions demeurant réservées. Un protêt contre la disqualification peut être déposé auprès du Referee; ce dernier tranche sans appel.

6.4 Directives pour les matches sans arbitre

Directives pour les joueurs

Tous les joueurs sont tenus d'observer les directives suivantes lorsqu'ils disputent un match sans arbitre:

- Chaque joueur répond des décisions sur sa moitié de court.
- Tout «out» ou «faute» doit être énoncé de façon clairement audible pour l'adversaire aussitôt que la balle a rebondi.
- En cas de doute, le joueur doit décider en faveur de son adversaire.
- Si un joueur donne une balle «out» par erreur et constate par la suite qu'elle était bonne, il faudra rejouer le point, à moins qu'il ait été gagnant. (Le point est automatiquement attribué à l'adversaire! Exception: quand la partie se joue sur terre battue.)
- Le serveur doit annoncer le score à haute et intelligible voix avant chaque 1^{er} service.
- Si un joueur n'est pas d'accord avec une décision de son adversaire, il peut en référer au Referee ou à son suppléant.

Pour les parties disputées sur terre battue, les règles suivantes doivent en outre être respectées par les joueurs:

- La marque d'une balle peut être contrôlée après un point de conclusion (point gagnant) ou lorsque le jeu a été interrompu (le retour d'une balle par réflexe est autorisé).
- Si un joueur n'est pas d'accord avec la décision de l'adversaire, il peut exiger que celui-ci lui montre l'impact de la balle.
- Le joueur peut ensuite se rendre sur la moitié de court de l'adversaire pour contrôler la marque.
- Un joueur qui efface la marque concède le point à l'adversaire par son geste.
- Si les joueurs sont d'accord sur une marque mais ne peuvent pas décider si elle est «in» ou «out», ils peuvent faire appel au Referee pour une décision définitive.
- Si un joueur donne une balle «out» et constate ensuite qu'elle était bonne, ce joueur perd le point.
- Les joueurs qui ne respectent pas cette procédure avec fair-play seront sanctionnés pour conduite non sportive conformément au Code de comportement (Code of Conduct).

Directives pour les Referees

Dans une partie qui se joue sans arbitre, des problèmes peuvent survenir lorsque les joueurs ne parviennent pas à s'entendre sur des décisions de fait ou sur l'interprétation de certaines règles. D'où l'importance pour le Referee (ou ses assistants) de circuler en permanence entre les différents courts. Les joueurs aiment pouvoir s'en remettre rapidement à un officiel dans les situations litigieuses. Le Referee (ou les assistants) devrait observer les règles suivantes pour être à la hauteur dans les situations de ce genre:

Balle sur la ligne (vaut pour les parties qui ne sont pas disputées sur terre battue)

Si un Referee (ou un assistant) est appelé sur le court parce qu'on n'arrive pas à décider si une balle a touché la ligne ou non et qu'il n'a pas assisté lui-même à l'échange de balles, il doit demander au joueur qui a pris la décision s'il est certain de ce qu'il avance. Si le joueur répond par l'affirmative, le point sera compté en conséquence.

Lorsqu'il paraît recommandable de continuer la partie en présence d'un arbitre, le Referee doit tenter de trouver un arbitre de chaise se chargeant de toutes les tâches et qui prendra toutes les décisions concernant la ligne. Si ce n'est pas possible (p.ex. à défaut d'un arbitre de chaise expérimenté ou parce qu'il n'y a pas de chaise d'arbitre), le Referee (ou son assistant) pourra rester sur le court afin d'observer le déroulement de la partie. Le cas échéant, il devrait annoncer aux joueurs qu'il va corriger toutes les décisions manifestement fausses prises par les joueurs.

Si le Referee (ou l'assistant) se trouve en dehors du court et qu'il constate que la décision prise par un joueur est manifestement fautive, il peut se rendre sur le court et expliquer au joueur que sa décision équivalait à une gêne involontaire de l'adversaire, en conséquence de quoi le point doit être rejoué. Le Referee (ou l'assistant) doit également faire comprendre au joueur que toute nouvelle erreur de décision pourra être sanctionnée comme gêne intentionnelle et qu'il perdra alors le point. Par ailleurs, le Referee peut prononcer une violation du Code pour manquement grave au comportement sportif s'il a la certitude que le joueur se trompe exprès dans ses décisions.

Les Referees (ou les assistants) doivent faire attention à ne s'impliquer dans un match que lorsqu'on le leur demande ou que c'est nécessaire et à n'invoquer la gêne que lorsque les balles sont serrées et ont été données «out» alors qu'elles ne l'étaient pas. Avant d'appliquer la règle de la gêne, le Referee doit être tout à fait certain que le joueur s'est trompé dans sa décision.

Discussion sur l'impact de la balle (seulement sur courts de terre battue)

Si on fait appel au Referee (ou à l'assistant) comme médiateur lors d'un différend concernant la marque d'impact d'une balle, celui-ci devra d'abord voir si les joueurs sont d'accord sur l'impact de la balle. Si tel est le cas et qu'ils se disputent simplement pour savoir si la balle est «in» ou «out», c'est au Referee qu'il appartiendra de trancher. Si les joueurs ne parviennent pas à décider quelle marque correspond à l'impact de la balle, le Referee devra essayer de reconstruire la trajectoire de la balle et l'angle de jeu. Ces précisions peuvent aider à trouver le point d'impact effectif de la balle. Si tous ces efforts ne mènent à rien, c'est le joueur de la moitié du court concernée qui décidera.

Discussion sur le score

Si le Referee (ou son assistant) est appelé sur le court pour trancher dans un différend au sujet du score, il devrait passer en revue avec les joueurs tous les points ou jeux pour lesquels ils sont d'accord. On ne touchera pas à ces points et ces jeux-là, mais il faudra répéter ceux qui font l'objet de la dispute.

Exemple:

Un joueur prétend que le score est de 40:30, son adversaire affirme qu'il est de 30:40. Le Referee passe les points en revue un à un avec les joueurs et il constate que c'est seulement pour le premier point du jeu qu'ils n'arrivent pas à décider qui l'a remporté. La bonne décision consistera donc à faire reprendre la partie à 30:30, puisque les deux sont d'accord qu'ils ont chacun remporté deux points dans ce jeu.

Si la discussion porte sur un jeu entier, on procédera de la même manière.

Exemple:

Un joueur prétend qu'il mène 6:5; son adversaire est d'avis que c'est lui qui mène 6:5. Après discussion avec les deux joueurs, le Referee constate que les deux estiment avoir remporté le premier jeu. La bonne décision consistera donc à reprendre la manche sur le score de 5:5, puisque les joueurs sont d'accord qu'ils ont tous deux remporté 5 jeux. Le joueur qui a relancé dans le jeu précédent est au service dans le jeu suivant.

Une fois que la discussion est close au sujet du score, il importe au Referee (ou son assistant) de rappeler aux joueurs que le serveur doit annoncer le score à son adversaire à haute et intelligible voix avant chaque premier service.

Autres contentieux

Quelques autres difficultés et problèmes sont délicats à gérer dans une rencontre sans arbitre:

Si on se dispute pour savoir si une balle de service a touché le filet ou non, si la balle a rebondi deux fois ou en cas d'autres coups non autorisés, le Referee (ou son assistant) devrait discuter avec les joueurs pour chercher à savoir ce qui s'est passé, puis confirmer la décision prise ou faire rejouer le point selon son appréciation. Si le Referee (ou l'assistant) se trouve sur le terrain ou directement à côté, qu'il a observé de ses propres yeux ce qui s'est passé et qu'il est absolument sûr de ce qu'il a vu, il a le droit de décider en conséquence.

Seul le Referee (ou son assistant) peut invoquer une faute de pied, le relanceur n'y est pas autorisé. Mais pour pouvoir sanctionner des fautes de pied, le Referee doit en tous les cas se trouver sur le court. Il ne pourra en aucun cas sanctionner une faute de pied s'il se trouve hors du court.

Seul le Referee (ou son assistant) a le droit de sanctionner le coaching et autres violations du Code tels que les dépassements de temps. C'est pourquoi il importe que d'autres officiels se trouvent sur les lieux pour pouvoir observer le comportement des joueurs et de ceux qui les encadrent. Si une violation du Code ou un dépassement de temps a été prononcé, le Referee (ou son assistant) devra se rendre sur le court sans tarder pour annoncer brièvement aux joueurs qu'une violation du Code ou un dépassement de temps a été prononcé, et ce avant que le jeu pour le prochain point ne reprenne. Des joueurs qui n'accepteraient pas une telle décision de bonne grâce pourraient être sanctionnés pour comportement non sportif en vertu du Code de comportement. Cependant, il faudra réserver une telle sanction aux situations où aucun doute n'est possible.

6.5 Code de comportement (Code of Conduct), Prescriptions vestimentaires et d'équipement

Est publié sous la rubrique «Directives et règlement» sur le site Web de Swiss Tennis.

CODE OF CONDUCT

INTERNATIONAL CODE OF CONDUCT ainsi que SWISS TENNIS CHAIRED CODE OF CONDUCT (pour les matches **AVEC** chair umpire)

- CODE VIOLATION
(comportement)**
- **Audible Obscenity** (obscénité audible)
jurons/injures pas adressés à des tiers
 - **Verbal Abuse (injures)**
jurons/injures adressés à des tiers
 - **Visible Obscenity** (obscénité visible)
gestes explicites offensants
 - **Ball Abuse** (abus de balle)
taper dans la balle rageusement, frapper la balle hors du court, frapper une balle en direction de personnes
 - **Racquet Abuse** (abus de raquette)
jeter la raquette par terre, la lancer ou la projeter sur une certaine distance
 - **Abuse of Equipment** (abus d'équipement)
casser ou lancer autour de soi des habits, objets, fleurs, etc.
 - **Delay of Game** (retardement du jeu)
ne pas confondre avec Time Violation!
 - **Physical Abuse** (agression physique)
cracher sur quelqu'un, le menacer physiquement, contact physique non autorisé
 - **Coaching**
conseils et signes techniques et tactiques
 - **Unsportsmanlike Conduct** (comportement non sportif)
tout comportement non sportif qui n'entre pas dans une des catégories susmentionnées, p.ex. cracher en direction de quelqu'un (sans le toucher).

- TIME VIOLATION
(temps)**
- **Dépassement de la règle des 120 / 90 secondes et des 25 secondes resp.**
ne pas confondre avec Code Violation, Delay of Game



SANCTIONS



- | | |
|-----------------------------|--|
| 1er degré: | Warning (avertissement) |
| 2 ^e degré : | Point Penalty (point attribué à l'adversaire) |
| 3 ^e degré : | Game Penalty (jeu attribué à l'adversaire) |
| 4 ^e degré et ss: | Game Penalty ou Default
(partie attribuée à l'adversaire ou disqualification) |

- | | |
|-----------------------------|--|
| 1 ^{er} degré: | Warning (avertissement) |
| 2 ^e degré et ss: | Point Penalty (point attribué à l'adversaire) |

SWISS TENNIS NON-CHAIRD CODE OF CONDUCT (pour matches **SANS** chair umpire)

CODE VIOLATION (comportement)

- **Audible Obscenity** (obscénité audible)
jurons/injures pas adressés à des tiers
- **Verbal Abuse** (injures)
jurons/injures adressés à des tiers
- **Visible Obscenity** (obscénité visible)
gestes explicites offensants
- **Ball Abuse** (abus de balle)
taper dans la balle rageusement, frapper la balle hors du court, frapper une balle en direction de personnes
- **Racquet Abuse** (abus de raquette)
jeter la raquette par terre, la lancer ou la projeter sur une certaine distance
- **Abuse of Equipment** (abus d'équipement)
casser ou lancer autour de soi des habits, objets, fleurs, etc.
- **Delay of Game** (tout retardement du jeu intentionnel **et/ou** non intentionnel)
dépassement de la règle des 120 / 90 ou des 25 secondes respectivement
- **Physical Abuse** (agression physique)
cracher sur quelqu'un, le menacer physiquement, contact physique non autorisé
- **Coaching**
conseils et signes techniques et tactiques
- **Unsportsmanlike Conduct** (comportement non sportif)
tout comportement non sportif qui n'entre pas dans une des catégories susmentionnées, p.ex. cracher en direction de quelqu'un (sans le toucher).

SANCTIONS

- 1^{er} degré: **Warning** (avertissement)
- 2^e degré: **Point Penalty** (point attribué à l'adversaire)
- 3^e degré: **Game Penalty** (jeu attribué à l'adversaire)
- 4^e degré et ss: **Game Penalty** ou **Default**
(jeu attribuée à l'adversaire ou disqualification)

Dans les matches sans chair umpire, on ne fait pas la distinction entre Code Violation et Time Violation. Tous les dépassements de temps (sans différenciation entre Code Violation/Time Violation) sont sanctionnés comme Code Violation.

ANNOUNCEMENTS / ANNONCES

Les annonces ci-dessous doivent être faites à haute voix et de manière claire et intelligible pour les joueurs resp. équipes concernée.

CODE VIOLATION (comportement)	(temps)
<p>1^{er} degré : „Code Violation, Ball Abuse, Warning X.”</p> <p>2^e degré : „Code Violation, Ball Abuse, Point Penalty X.”</p> <p>3^e degré : „Code Violation, Ball Abuse, Game Penalty X.”</p> <p>4^e degré et éventuellement suivants (dépend de la décision discrétionnaire du Referee!): „Code Violation, Ball Abuse, Game Penalty X.” ou „Code Violation, Ball Abuse, Default X.”</p>	<p>1^e degré: „Time Violation, Warning X.”</p> <p>2. et les degrés suivants, le cas échéant: „Time Violation, Point Penalty X.”</p>
TIME VIOLATION	

A la place de « ball abuse », on cite la violation correspondante de la liste des pages 1 à 3.

IMPORTANT / OBSERVATIONS

- En cas de violations graves du Code of Conduct, un joueur peut être directement disqualifié par le Referee ou L'Official sans que l'on ne doive parcourir tous les degrés (p.ex. s'il a levé la raquette contre une personne ou pris une douche pendant une pause toilette).
- Les disqualifications doivent impérativement être prononcées par le Referee ou l'Official.
- Un Referee ou Assistant Referee ou Official qui constate une violation doit se rendre au plus vite auprès du joueur/de la joueuse pour le/la rendre attentif/ive à la violation et lui annoncer l'infraction commise dans la terminologie du Code (voir annonces ci-dessus).

Catalogue d'amendes / de sanctions pour les tournois officiels en Suisse

Amendes et sanctions à l'encontre des joueurs

VIOLATION	Amende (en CHF)	Points de pénalité
Non présentation sans s'excuser / Absence non motivée	100	3
Inscriptions multiples (plus que 2 tournois en parallèle)	50	1
Manque de ponctualité	0 – 100	1
Obscénité audible (Audible Obscenity)	0 – 250	2
Obscénité visible (Visible Obscenity)	0 – 250	2
Abus de balle (Ball Abuse)	0 - 200	1
Abus d'équipement (Dress, Equipment, Racket)	0 – 200	1
Coaching	0 - 250	2
Abus verbal (Verbal Abuse)	100 - 250	4
Abus physique (Physical Abuse)	250 – a)	5
Comportement non sportif (Unsportsmanlike Conduct)	0 – a)	3
Sortie du court sans autorisation (Leaving the court)	0 – 250	2
Arrêt prématuré du match sans autorisation (Failure to complete match)	0 – 250	2
Absence à la cérémonie de remise des prix, aux manifestations obligatoires (Ceremonies)	0 - 250	2
Disqualification (Default)	250 – a)	5
Infractions aux règles de la sportivité par des membres de la famille, personnes d'encadrement ou coaches	0 – a)	b)

a) La définition du montant maximal des amendes incombe à l'instance juridique compétente.

b) L'instance juridique compétente prononce le nombre de points de pénalité à sa libre discrétion.

- Swiss Tennis décide du montant définitif de l'amende après notification par l'Official/Referee.
- 10 points de pénalité entraînent la suspension de la licence pour trois mois. Pendant toute cette période, le joueur est interdit de compétition partout en Suisse. Les points de pénalité comptent pendant une année. L'interdiction de compétition devient effective au moment où elle a été prononcée. 10 points sont déduits du compte du joueur pour une interdiction de compétition, s'il reste des points sur son compte, ils continuent de compter.
- Les points de pénalité sont visibles pour le joueur et Swiss Tennis, mais ils sont masqués pour les Officiels, les organisateurs de tournois et les tiers.
- En vertu des art. 17 / 18 ROJ, les sanctions peuvent être prononcées une à une ou cumulées.
- Dans les cas graves, les sanctions prévues dans le Règlement concernant l'organisation judiciaire (ROJ) peuvent être prononcées en sus.
- Le chef Compétition peut prononcer d'office des sanctions et des amendes dans les cas justifiés.

Les directives ci-dessus ont été approuvées par la direction de Swiss Tennis le 26 juin 2018 et deviendront applicables à partir du 1^{er} octobre 2018. Swiss Tennis peut à tout moment modifier ces directives.

Prescriptions vestimentaires et d'équipement

pour les joueurs de compétition (selon FIT), les Interclubs de LNA/LNB, les Championnats CH, ainsi que pour les tournois avec des épreuves N1-N4

Chaque joueur doit s'habiller et apparaître en public dans une tenue appropriée. Le port de vêtements de tennis conventionnels propres est obligatoire.

1. Vêtements non admis

Il est interdit de porter des sweatshirts, cuissettes de gym, T-Shirts ou tous autres vêtements inappropriés durant une partie (y compris le temps d'échauffement).

2. Marquage et publicité

Les vêtements portés durant une compétition, la cérémonie de remise des prix ou une conférence de presse ne doivent porter aucun marquage, ni aucune publicité. Exceptions :

a) Polo, pullover, veste	1) Manche: Deux logos commerciaux ou logos du fabricant * d'une taille maximale de chacun 39 cm ² sur chaque manche. Au maximum deux logos commerciaux devant être séparés par une distance de 39 cm ² . Les logos peuvent porter une inscription.
	2) Débardeurs: Deux logos commerciaux ou logos du fabricant * d'une taille maximale de chacun 39 cm ² sont autorisés sur le devant ou le col. Si un seul logo se trouve sur le devant ou le col, un logo de 26 cm ² au maximum peut en outre être placé sur le dos.
	3) Devant, dos, col: Deux logos du fabricant ou logos commerciaux d'une taille maximale de chacun 39 cm ² ou un logo du fabricant de maximum 39 cm ² devant ou sur le col et un autre logo du fabricant de maximum 26 cm ² sur le dos. Les identifications/logos peuvent porter des inscriptions.
	4) Autres: Les identifications du fabricant de vêtements sans nom ou autres inscriptions peuvent être placées dans les positions suivantes avec une grandeur maximale de 77.5 cm ² : sur les manches ou les coutures extérieures (sur le torse).
b) Pantalon (shorts/jupe)	Deux logos du fabricant d'une grandeur maximale de chacun 13 cm ² sur le devant ou sur le dos ou un logo du fabricant d'une grandeur maximale de 26 cm ² sur le devant et sur le dos. Sur les « tights » en plus deux logos du fabricant d'une grandeur maximale de chacun 13 cm ² , ou un logo du fabricant d'une grandeur maximale de 26 cm ² .
c) Chaussettes / chaussures	Le logo du fabricant peut figurer sur chaque chaussette et chaque chaussure.

d) Raquette	Logo standard du fabricant et du fabricant du cordage sur la raquette et sur le tamis.
e) Couvre-chef, bandeau ou bracelet	Un logo du fabricant et/ou un logo commercial d'une grandeur maximale de 26 cm ² est autorisé sur la casquette ou le bandeau. Le logo commercial doit se trouver sur le côté de la casquette/du bandeau qui doit être porté de manière à ce que le logo soit placé sur le côté de la tête. Un logo d'une grandeur maximale de 26 cm ² est autorisé sur le bracelet.
f) Sacs, serviettes éponge ou autres équipements et accessoires	Logos du fabricant sur chaque objet, plus deux logos commerciaux à part d'une grandeur maximale de chacun 39 cm ² sur un sac. Remarque : les sacs de tennis Technifibre ATP sont admis.
g) Interclubs: Nom du club, Team-Sponsor	En plus du nom du club d'une grandeur maximale de 100 cm ² une fois sur les vêtements de tennis. Une publicité de tiers d'une grandeur maximale de 100 cm ² pour le Team-Sponsor une fois sur les vêtements de tennis.

*) Par fabricant, il faut entendre le producteur des vêtements ou de l'équipement concernés.

3. Tenue d'échauffement

Les joueurs peuvent garder la tenue d'échauffement pour le jeu de compétition à condition qu'elle corresponde aux prescriptions susmentionnées et que le joueur en ait reçu l'autorisation du Referee avant le match.

4. Généralités

Aucun logo ne doit faire l'apologie ou représenter d'aucune manière le tabac, les alcools forts, des activités politiques ou de tout autre genre susceptibles de nuire au tennis.

7. Clôture du tournoi

Conformément aux nouvelles règles en vigueur, la clôture du tournoi se fera dorénavant comme dans Advantage. Veuillez consulter le mode d'emploi du système Advantage.

Saisie des résultats par tableau:

Tableau

- Mes tournois
- Nouveau
- Autres tournois
- Licences temporaires
- Athleticum Junior Champion Trophy Winter**
- Modifier
- Modifier owner
- Balles
- Calendrier
- Info supplémentaires
- Courts
- Grille des horaires
- Vérifier les horaires
- Joueurs
- Nouvelle épreuve
- MS 18&U N1/R9 (Kriens)
- Modifier
- Status
- Joueurs
- Vérifier
- Tableau
- Résultats par lot
- Horaire de jeu/Courts
- Tableau (excel)
- Tableau (pdf)
- MS 16&U N1/R9 (Littau)
- MS 14&U N1/R9 (Emmen)
- MS 12&U N1/R9 (Kriens)
- WS 18&U N1/R9 (Kriens)
- WS 16&U N1/R9 (Littau)
- WS 14&U N1/R9 (Emmen)
- WS 12&U N1/R9 (Kriens)
- Résultats
- Mes grands prix

Modification des résultats

Match R16 / 1

Adversaires	Set 1	Set 2	Set 3	Vainq. par WO
Bretting Dimitri	6	6	0	
Tashi Vulnet	1	1	0	

Sauver
Editer commentaire
Annuler

Effacer résultat

Résultats des matchs par lot

Match	Adversaires	Set 1	Set 2	Set 3	Vainq. par WO
R16 / 2	303 Hauser Jens	0	0	0	
R16 / 2	304 Vukajlovic Tibor	0	0	0	
R16 / 6	311 Richter Mirko	0	0	0	
R16 / 6	312 Plumey Antoine	0	0	0	
R16 / 7	313 Jordi Kevin	0	0	0	
R16 / 7	314 Schnurrenberger Eric	0	0	0	
R8 / 2	403 Kalambay Jessy	0	0	0	
R8 / 2	404 Margaroli Luca	0	0	0	

Sauver
Retourner au tableau

Saisie des résultats pour des matchs de poule:

Groupe

- Mes tournois
- Nouveau
- Autres tournois
- Licences temporaires
- Athleticum Junior Champion Trophy Winter**
- Modifier
- Modifier owner
- Balles
- Calendrier
- Info supplémentaires
- Courts
- Grille des horaires
- Vérifier les horaires
- Joueurs
- Nouvelle épreuve
- MS 18&U N1/R9 (Kriens)
- Modifier
- Status
- Joueurs
- Vérifier
- Groupes
- 1
- Matches
- Classement
- 2
- 3
- 4
- pdf
- excel
- MS 16&U N1/R9 (Littau)
- MS 14&U N1/R9 (Emmen)
- MS 12&U N1/R9 (Kriens)
- WS 18&U N1/R9 (Kriens)
- WS 16&U N1/R9 (Littau)
- WS 14&U N1/R9 (Emmen)
- WS 12&U N1/R9 (Kriens)
- Résultats
- Mes grands prix

1

Joueurs	Matches
(N4 143) Hauser Jens	Hauser Jens 7 6
(N4 124) Jordi Kevin	Jordi Kevin 5 3
(N4 142) Richter Mirko	Hauser Jens 6 6
(N4 104) Vukajlovic Tibor	Richter Mirko 4 4
Classement	
1 Hauser Jens 3/3	Hauser Jens 7 6
2 Jordi Kevin 2/3	Vukajlovic Tibor 5 2
3 Richter Mirko 1/3	Jordi Kevin 6 6
4 Vukajlovic Tibor 0/3	Richter Mirko 1 1
	Jordi Kevin 6 6
	Vukajlovic Tibor 1 1
	Richter Mirko 6 6
	Vukajlovic Tibor 1 2

Modification des matchs

Adversaires	Set 1	Set 2	Set 3	Vainq. par WO	Court	Date	Grille horaire	Heure
(N4 124) Jordi Kevin	6	6	0		1		14	
Jordi Kevin	1	1	0		1		14	
(N4 104) Vukajlovic Tibor	6	6	0		1		14	
(N4 124) Jordi Kevin	1	1	0		1		14	
(N4 142) Richter Mirko	6	6	0		1		14	
(N4 142) Richter Mirko	1	1	0		1		14	
(N4 104) Vukajlovic Tibor	7	6	0		1		14	
(N4 104) Vukajlovic Tibor	1	2	0		1		14	
(N4 143) Hauser Jens	7	6	0		1		14	
(N4 104) Vukajlovic Tibor	5	2	0		1		14	
(N4 143) Hauser Jens	7	6	0		1		14	
(N4 124) Jordi Kevin	5	3	0		1		14	
(N4 143) Hauser Jens	6	0	0		1		14	
(N4 143) Hauser Jens	4	0	0		1		14	

Sauver
Retour au groupe

Modifier statut:



Sélectionnez le statut que vous souhaitez affecter à l'épreuve.

- Rester dans l'état actuel. (Matches prêts à être joués)
- Inscriptions closes. Les inscriptions en ligne ne seront plus autorisées et le tirage du tableau ou les matchs pourront commencer.
- Matches peuvent être joués. Les tableaux/matches seront visibles au public.
- Epreuve ouverte à l'inscription.
- Epreuve terminée. Les résultats seront figés et envoyés à SwissTennis.
- Epreuve annulée.

Retour

Sélectionnez le statut que vous souhaitez affecter à l'épreuve.

- Rester dans l'état actuel. (Matches prêts à être joués)
- Inscriptions closes. Les inscriptions en ligne ne seront plus autorisées et le tirage du tableau ou les matchs pourront commencer.
- Matches peuvent être joués. Les tableaux/matches seront visibles au public.
- Epreuve ouverte à l'inscription.
- Epreuve terminée. Les résultats seront figés et envoyés à SwissTennis.
- Epreuve annulée.

Retour

Sélectionnez le statut que vous souhaitez affecter à l'épreuve.

- Rester dans l'état actuel. (Matches prêts à être joués)
- Inscriptions closes. Les inscriptions en ligne ne seront plus autorisées et le tirage du tableau ou les matchs pourront commencer.
- Matches peuvent être joués. Les tableaux/matches seront visibles au public.
- Epreuve ouverte à l'inscription.
- Epreuve terminée. Les résultats seront figés et envoyés à SwissTennis.
- Epreuve annulée.

Retour

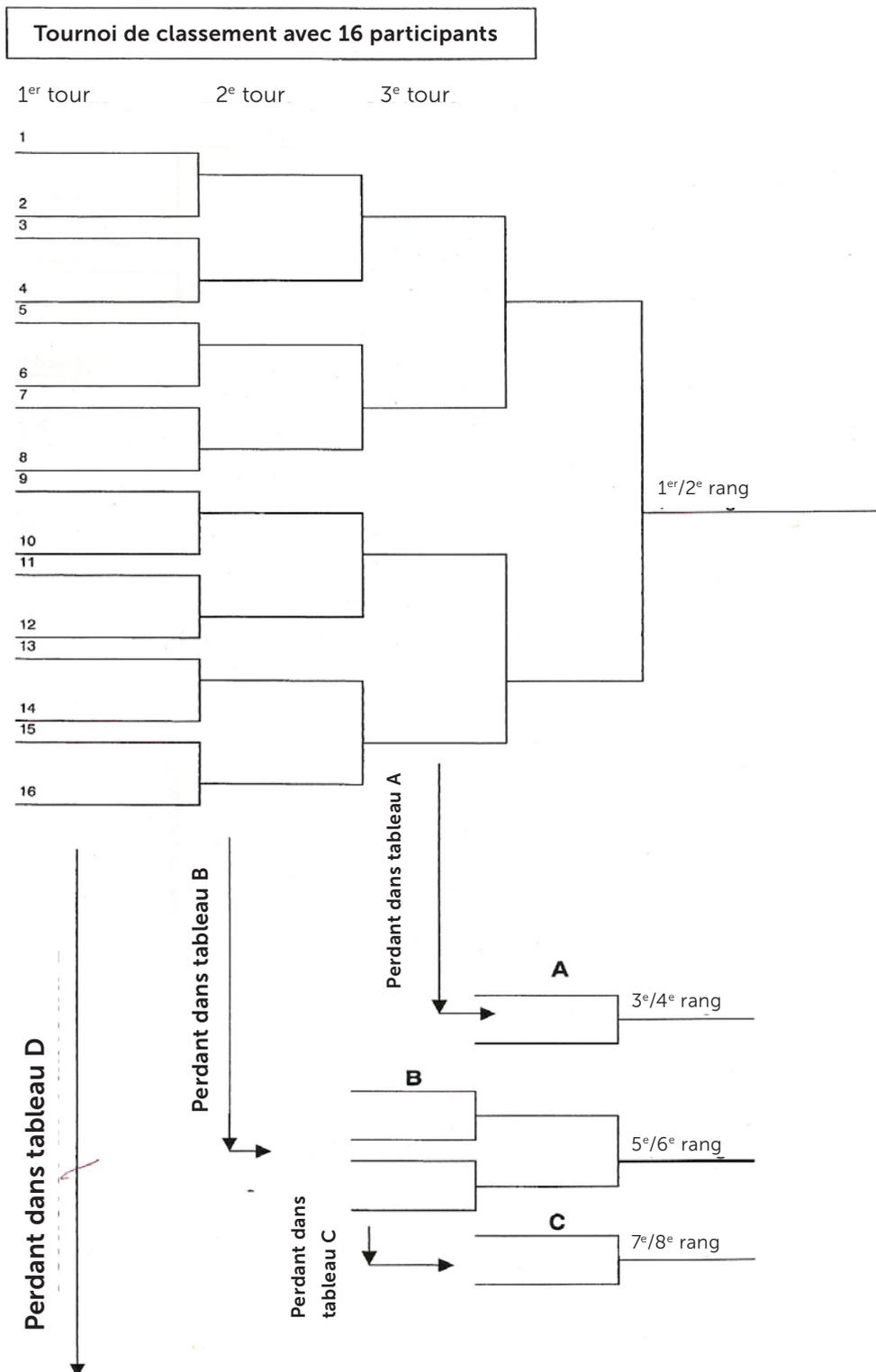
7.1 Rapport du tournoi

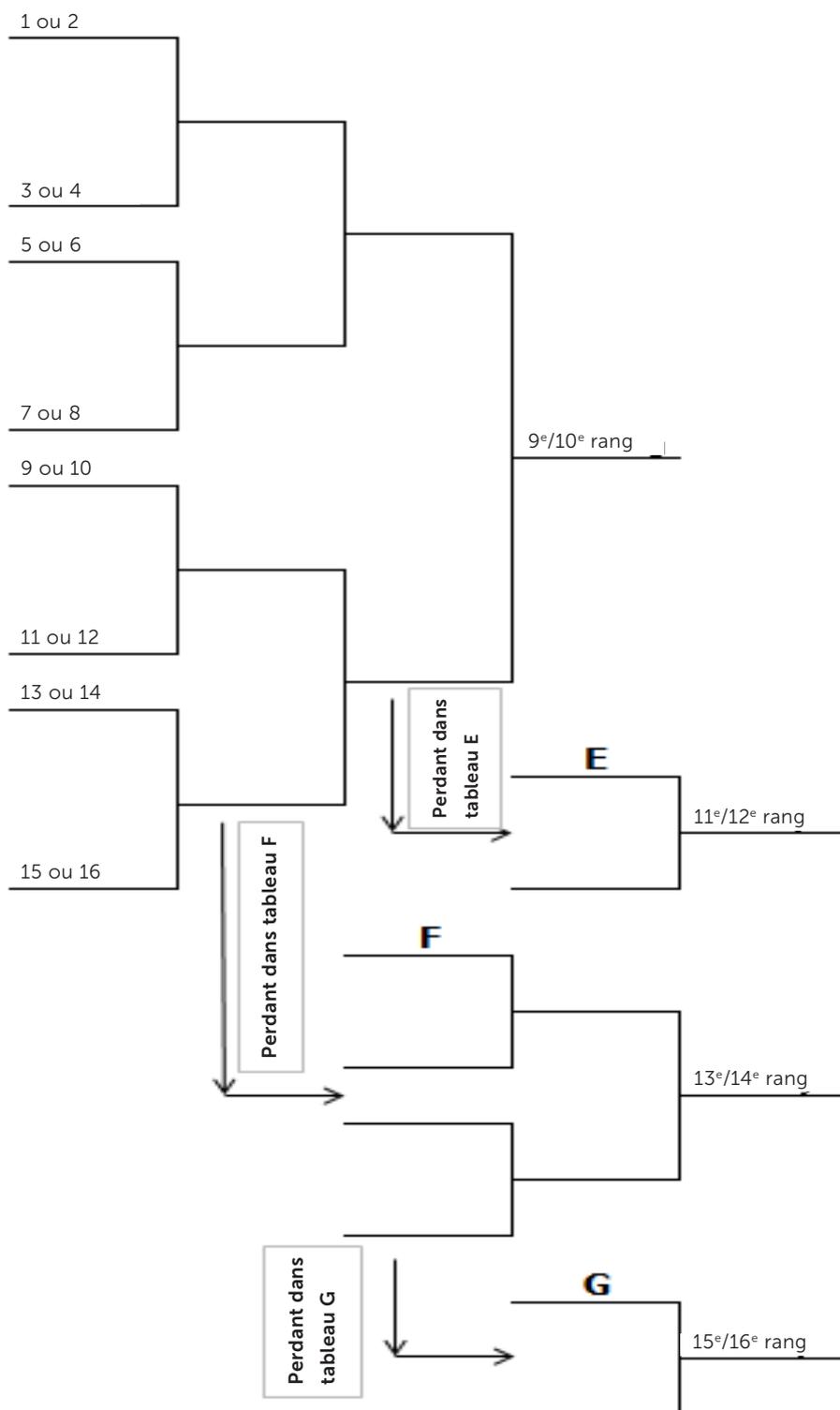
Il n'est pas nécessaire d'établir un rapport à chaque tournoi. Si des incidents se sont produits qui doivent être portés à la connaissance de Swiss Tennis (Code of Conduct, w.o., non-paiement, etc.) ils seront signalés par l'official ou Referee directement après le tournoi.

7.2 Saisie des résultats

Les résultats doivent être transmis par l'Officiel au moyen du programme d'administration des tournois officiel de Swiss Tennis au plus tard dans les trois jours à compter de la clôture du tournoi.

8. Tournoi de classement





9. Formulaires

Mindestansätze Official / Referee ab 01.02.2023 Indemnités minimales pour Official / Referee à partir du 01.02.2023

An offiziellen Swiss Tennis Wettkämpfen gelten für den Einsatz von Swiss Tennis ausgebildeten Officials und Referees die folgenden Mindestansätze:
Pour des compétitions officielles de Swiss Tennis les tarifs d'indemnisation suivants sont valables pour les Officials et Referees de Swiss Tennis :

Funktion / fonction	Entschädigung / Indemnité	Reisespesen / frais de déplacement	Verpflegung / Alimentation ¹
Official	- CHF 100.00/Tag; jour	Bahn / Train, 1. Klasse / 1er classe	Frühstück / Petit-déjeuner * Mittagessen / Déjeuner ** Abendessen / Dîner ***
Referee	- CHF 100.00/Tag; jour - CHF 200.00/Tag; jour - CHF 250.00/Tag; jour - CHF 160.00/Tag; jour	Bahn / Train, 1. Klasse / 1er classe	Frühstück / Petit-déjeuner * Mittagessen / Déjeuner ** Abendessen / Dîner ***

¹ Zur Verpflegung gehört auch die Versorgung mit Getränken. -
La restauration comprend également les boissons.

* In der Unterkunft oder auf der Anlage, ausser der/die Funktionär:in übernachtet zuhause, dann entfällt das Frühstück. -
Dans le cadre de l'hébergement ou sur le site, sauf si le/la fonctionnaire passe la nuit chez lui/elle, auquel cas le petit-déjeuner n'est pas inclus.

** Auf der Anlage. Der/die Funktionär:in muss ausreichend und genügend abwechslungsreich verpflegt werden. -
Sur le site de la manifestation. Le/la fonctionnaire doit être nourri(e) de manière suffisante et suffisamment variée.

*** Wenn es eine abwechslungsreiche Karte gibt und der/die Funktionär:in nach 17 Uhr noch im Einsatz steht: Auf der Anlage.
Wenn es nur eine beschränkte Auswahl verschiedener Speisen gibt oder der Einsatz des/der Funktionär:in vor 17 Uhr endet: ausserhalb der Anlage (ausser die Anlage ist sehr nahe der Unterkunft und der Weg somit zumutbar) -
Lorsqu'il y a une carte variée et que le/la fonctionnaire est encore en fonction après 17 heures : Sur le site.
S'il n'y a qu'un choix limité de plats différents ou si l'engagement du/de la fonctionnaire se termine avant 17 heures : en dehors de la structure (sauf si la structure est très proche du logement et que le trajet est donc raisonnable).

Ansätze Chair Umpire ab 01.02.2023 / Indemnités pour Chair Umpire à partir du 01.02.2023

An offiziellen Swiss Tennis Wettkämpfen gelten für den Einsatz von Swiss Tennis ausgebildeten Chair Umpires die folgenden Ansätze:
Pour des compétitions officielles de Swiss Tennis les tarifs d'indemnisation suivants sont valables pour les Chair Umpires de Swiss Tennis :

Tagesentschädigungen Chair Umpire (gültig ab 01.02.2023) Indemnités Chair Umpire (valable à partir du 01.02.2023)

Kategorie / Catégorie	ITF ATP WTA Gold/Silver/Bronze CU, designated at WTT	ITF White CU or ITF Int. CU as additional	Swiss Tennis Gold CU	Swiss Tennis Silver CU	Swiss Tennis Bronze CU	Swiss Tennis Education CU
ITF World Tennis Tour: Women's 60k/80k/100k	CHF 170.00	CHF 160.00	CHF 155.00	CHF 145.00	CHF 125.00	
ITF World Tennis Tour: 25k	CHF 170.00	CHF 160.00	CHF 155.00	CHF 145.00	CHF 125.00	
ITF World Tennis Tour: 15k	CHF 170.00	CHF 160.00	CHF 155.00	CHF 145.00	CHF 125.00	
ITF World Tennis Tour: M & W combined	CHF 170.00	CHF 160.00	CHF 155.00	CHF 145.00	CHF 125.00	
ITF Juniors	CHF 160.00	CHF 160.00	CHF 155.00	CHF 145.00	CHF 125.00	
TE Juniors	CHF 160.00	CHF 160.00	CHF 155.00	CHF 145.00	CHF 125.00	
Nationalliga A	CHF 160.00	CHF 160.00	CHF 160.00	CHF 160.00	CHF 160.00	
Nationalliga B als Assistent Ref	CHF 160.00	CHF 160.00	CHF 160.00	CHF 160.00	CHF 160.00	
Nationale Meisterschaften (Elite)	CHF 160.00	CHF 160.00	CHF 155.00	CHF 145.00	CHF 125.00	CHF 100.00
N-Turniere und Nationale Meisterschaften (Junioren)	CHF 160.00	CHF 160.00	CHF 155.00	CHF 145.00	CHF 125.00	CHF 100.00

Reisespesen (gültig ab 01.02.2023)

- 1. Klasse-Zugticket vom Wohnort (Zentrum) zum Einsatzort (Zentrum), Vollpreis retour. Es gilt die preisgünstigste Variante zu rechnen (ohne Sparticket), gemäss sbb.ch, wobei die maximale Reiseentschädigung bei einem 1-Tages-Einsatz 127 CHF, bei einem Mehrtageseinsatz 254 CHF beträgt
- Bei mehreren Turnieren in Folge werden die Beträge sämtlicher Teilstrecken addiert und durch die Anzahl Turniere dividiert, in Absprache mit dem Verantwortlichen Officiating von Swiss Tennis
- Ausländer:innen müssen, bevor sie Tickets kaufen, mit dem Verantwortlichen Officiating von Swiss Tennis klären, welche Reisevarianten es gibt und das Go einholen
- Hotelersatz: wenn Schiedsrichtende nicht im Hotel übernachten, erhalten sie neben den regulären einmaligen Reisespesen eine Entschädigung pro Nacht, die mit maximal 50 Fr. pro Nacht gedeckelt ist (Berechnung für den Hotelersatz gemäss SBB ist eine Fahrt **2. Klasse** retour).

Frais de voyage (valable à partir du 01.02.2023)

- Billet de train 1ère classe du domicile (centre) au lieu de travail (centre), plein tarif aller-retour. Il faut calculer la variante la plus économique (sans billets dégriffés), selon sbb.ch, l'indemnité de voyage maximale étant de 127 CHF pour un engagement d'un jour et de 254 CHF pour un engagement de plusieurs jours
- Pour plusieurs tournois consécutifs, les montants de tous les trajets partiels sont additionnés et divisés par le nombre de tournois, en accord avec le responsable Arbitrage de Swiss Tennis
- Les étrangers doivent, avant d'acheter des billets, clarifier avec le responsable Arbitrage de Swiss Tennis quelles sont les variantes de voyage possibles et demander le Go
- Remboursement de l'hôtel : si les arbitres ne logent pas à l'hôtel, ils reçoivent, en plus des frais de voyage réguliers, une indemnité par nuit, plafonnée à 50 francs par nuit (le calcul du remboursement de l'hôtel selon les CFF se base sur un voyage aller-retour en 2e classe).

Verpflegung (gültig ab 01.02.2023)

- Frühstück im Hotel (entfällt, wenn nicht im Hotel übernachtet wird)
- Mittagessen auf der Anlage
- Abendessen: 30 CHF pro Einsatztag oder Essen vor Ort (Wahl des Veranstalters in Absprache mit dem Verantwortlichen Officiating von Swiss Tennis)
- Sollte für das Abendessen eine Entschädigung bezahlt werden, können diese Ausgaben von den Veranstaltenden überprüft werden (Quittungspflicht)
- Keine Verpflegungspauschale für den Abend des letzten Arbeitstages. Hingegen werden von den Organisierenden Sandwiches bereitgestellt. Gilt auch für Schiedsrichtende, die nach ihrem letzten Einsatztag noch eine Hotelübernachtung vor sich haben.
- NLA / NLB: Die Verpflegung wird durch die Heimmannschaften vor Ort sichergestellt. Anderweitig werden ohne gegenteilige Informationen von Swiss Tennis keine Verpflegungsentschädigungen vom Verband entrichtet.

Nourriture (valable à partir du 01.02.2023)

- Petit-déjeuner à l'hôtel (pas applicable si l'on ne passe pas la nuit à l'hôtel)
- Repas de midi sur le site
- Souper : 30 CHF par jour d'engagement ou repas sur place (choix de l'organisateur en accord avec le responsable Arbitrage de Swiss Tennis).
- Si une indemnité est versée pour le dîner, ces dépenses peuvent être contrôlées par les organisateurs (obligation de fournir un reçu).
- Pas d'indemnité de repas pour le soir du dernier jour de travail. En revanche, des sandwiches sont mis à disposition par les organisateurs. S'applique également aux arbitres qui ont encore une nuit d'hôtel à passer après leur dernier jour de travail.
- LNA / LNB : La restauration est assurée sur place par les équipes hôtes. Sauf information contraire de Swiss Tennis, aucune indemnité n'est versée pour les repas de la part de Swiss Tennis.

Abrechnung Wettkampffunktionäre / Décompte pour Officiels

Koordinaten Official/ Coordonnées de l'officiels

Name / Nom:	Vorname / Prénom:
Strasse / Rue:	PLZ Ort / NPA Lieu:
Mobile	E-mail Adresse / Adresse e-mail:
Name Ort Bank / Nom Lieu Banque	IBAN

Einsatz als / Engagement comme

Referee Chair Umpire Official Line Umpire

Abrechnung / Décompte

Datum/Date	Anlass / Manifestation	Entschädigung Indemnité	Reisespesen Frais de voyage	Total	Visum Ref

Informationen zur Abrechnung / Informations pour de décompte

Gemäss / selon :
Ansätze Chair Umpire ab 01.02.2023 / Indemnités pour Chair Umpire à partir du 01.02.2023
Mindestansätze Official / Referee ab 01.02.2023 / Indemnités minimales pour Official / Referee à partir du 01.02.2023

Datum / Date: _____ Unterschrift / Signature: _____

Directives pour remplir une feuille d'arbitrage

Avant le début du match

(L'arbitre se renseigne auprès de l'Official, respectivement du Referee, pour compléter les rubriques 1 à 10)

Rubriques (voir les numéros sur la feuille d'arbitrage annexée)

1. nom du tournoi
2. simple-dames, simple-messieurs, etc: inscriptions possibles: MS, WS, MD, WD, DM
3. 1^{er} tour, 1/4 finale, 1/2 finale, finale
4. changement de balles; 7/9, ou 9/11, ou 11/13, ou 3^e set, ou 0
5. nombre de balles: 4 ou 6
6. numéro du court
7. heure annoncée aux joueurs pour le début du match
8. date du jour du match
9. nom de l'arbitre
10. noms, prénoms et pays des joueurs (en majuscules)
11. résultat du tirage au sort (inscrire une croix (X) dans la case correspondante)
12. inscrire le choix du joueur qui a gagné le tirage au sort, par exemple: S = service; R = relanceur; E = côté; G = choix à l'adversaire
13. si nécessaire, indiquer par un trait, un rond, ou couleur fluo
14. inscrire les initiales des joueurs en fonction de l'emplacement du 1^{er} serveur et de l'emplacement de l'arbitre sur la chaise
15. inscrire l'initiale des joueurs
16. inscrire l'heure réelle (15h15) du début de l'échauffement
17. inscrire l'heure du début du 1^{er} set (15h20). S'il n'y a pas eu d'interruption (pluie, etc.) l'heure de la rubrique 17 devra être de 5 min de plus que celui de la rubrique 16
18. inscrire l'heure du début et de la fin de chaque set
19. s'il y a tie-break, inscrire l'initiale des joueurs
20. inscrire le résultat de chaque set
21. inscrire le nom du vainqueur
22. inscrire le score final avec, le cas échéant, entre parenthèses, le résultat du tie-break.
23. calculer la durée de la partie
24. signature de l'arbitre (à la fin du match)

Contrôler la feuille d'arbitrage, la compléter puis la remettre à l'Official ou au Referee.

Début de la partie Federer (F), à gauche (service), Nadal (N), à droit (relanceur)

1. Federer joue son 1^{er} service dans le filet. Inscrive un point (.) dans le 1^{er} carré supérieur.
2. Federer gagne le 1^{er} point (15/0). Inscrive un trait oblique dans le 1^{er} carré supérieur, à côté du point.
3. Federer gagne le 2^e point (30/0). Inscrive un trait oblique dans le 2^e carré supérieur.
4. Federer, faute de service. Inscrive un point dans le 3^e carré supérieur.
5. Nadal gagne le 3^e point (30/15). Inscrive un trait oblique dans le 3^e carré inférieur.
6. Nadal gagne le 4^e point (30/30). Inscrive une barre oblique dans le 4^e carré inférieur.
7. Federer effectue un 1^{er} service faute. Inscrive un point dans le 5^e carré supérieur.
8. Federer commet une double faute. Inscrive un D dans le 5^e carré inférieur (au lieu d'un trait oblique).
9. Federer joue un ace (40/40). Inscrive un A dans le 6^e carré supérieur (au lieu d'un trait oblique).
10. Federer effectue un 1^{er} service faute. Inscrive un point dans le 7^e carré supérieur (au-delà du trait épais, ce qui indique que l'on arrive aux «égalités/avantages».
11. Federer gagne le point (avantage Federer). Inscrive un trait oblique dans le 7^e carré supérieur (à côté du point, lequel doit rester visible).
12. Nadal gagne le point (égalité). Inscrive un trait oblique dans le 8^e carré inférieur (et non le 7^e carré).
13. Federer joue un ace (avantage Federer). Inscrive un A dans le 9^e carré supérieur.
14. Federer gagne le point et le 1^{er} jeu. Annoncer «1^{er} jeu Federer», déclencher le chronomètre, regarder le joueur qui a perdu le point, puis seulement inscrire un trait oblique dans le 10^e carré supérieur.
Inscrive le chiffre 1 sous F (Federer) de la rubrique 15 et un 0 sous N (Nadal).

Les joueurs font une pause. Regarder les joueurs. Après 1 min, annoncer «Time». Après 25 sec, Nadal doit être prêt à servir (après avoir changé de côté) et Federer prêt à recevoir.

Annoncer: «Au service: Nadal»

Nadal fait une faute de service, puis perd le point (0/15). Double faute (0/30). Nadal perd 1e point (0/40). Nadal fait une faute de service puis gagne le point (15/40), puis 30/40, 40/40, avantage Federer, égalité, avantage Nadal, ace Nadal et jeu.

Annoncer «jeu Nadal, un jeu partout», enclencher le chronomètre, regarder le joueur qui a perdu le point, inscrire un 1 sous N. 25 sec plus tard, Federer doit commencer à servir.

Suite des jeux: 2/1, 3/1, 4/1 Federer, 4/2, 4/3 Federer 4 partout. 5/4 Nadal. 5/5, 6/5 Federer. 6 partout. Tiebreak.
Annoncer: «six partout, tiebreak, service Federer».

Le joueur qui était relanceur au dernier jeu est serveur pour le premier point du tie-break, 1/0 Nadal, 2/0 Nadal, 3/0 Nadal, 3/1, 3/2, 3/3, (changement de côté; le trait épais vous le signale), 4/3, 5/3, 6/3, 7/3 Nadal. «Jeu et 1^{ère} manche, Nadal». Les joueurs changent de côté (7/6). Le joueur qui était le relanceur au premier point du tie-break est serveur au début de la 2^e manche, (Nadal).

Directives pour remplir la feuille d'arbitrage

1. Rubrique „CB“ (changement de balles)

Si l'échange des balles est fixé après 9 jeux, le chiffre 7 sera encerclé pour le premier changement de balles. L'échauffement compte pour deux jeux. Le même procédé est employé 9 jeux après le premier changement de balles. L'échange des balles a lieu au choix, après 7/9, resp. 9/11, resp. 11/13 ou 13/15 jeux. Le jeu du „tie-break“ (jeu décisif) compte comme étant 1 jeu. Dans ce cas-là, il y a lieu d'attendre jusqu'au début du deuxième jeu du set suivant pour effectuer le changement de balles.

2. Rubrique „Serveur“

La première lettre du nom du serveur est inscrite dans une des cases situées à côté du numéro de chaque jeu. Si, vu de la chaise de l'arbitre, le joueur „V“ se trouve à gauche pour servir, alors l'inscription „V“ est dans la case de gauche. Après le premier jeu, les joueurs changent de côté et c'est le joueur „D“ qui sert depuis le côté gauche. Au troisième jeu, „V“ sert depuis la droite ; la lettre „V“ est donc dans la case de droite et ainsi de suite.

3. Rubrique „Points“

Les cases, entre les deux traits gras horizontaux de chaque jeu, sont réservées au serveur, pour la partie supérieure et au relanceur, pour la partie inférieure. Une première faute de service est inscrite par un point (.) dans la case du serveur

Le gain d'un point (par exemple 15/0), est désigné par un trait oblique dans la case du joueur concerné. Deux traits obliques ne doivent pas être inscrits l'un en dessous de l'autre, sinon il n'est plus possible de reconstruire le jeu. Un trait oblique, au-delà d'un trait gras vertical, indique que le score est à „avantage“. Le trait oblique est remplacé par un „A“ si le serveur réussit un „ace“ et par un „D“ s'il effectue une double faute. Si la place sur une ligne n'est pas suffisante pour terminer un jeu, il faudra continuer d'écrire sur l'emplacement libre en haut (exemple : 10^e jeu au 1^{er} set).

4. Rubrique „GAMES“

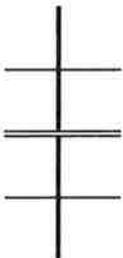
L'initiale de chaque joueur est inscrite dans le rectangle tracé en gras. Les jeux gagnés sont mentionnés par des chiffres, de haut en bas, dans les cases du joueur concerné.

5. Rubrique „TIE-BREAK“

L'initiale de chaque joueur est inscrite dans le rectangle tracé en gras. Le premier service manqué est noté par un point (.), avant la „colonne du tie-break“. Chaque point gagné est mentionné par un chiffre, de haut en bas, dans les cases du joueur concerné. Les traits gras horizontaux indiquent à quel score les joueurs doivent changer de côté.

Start (18) 1705

End (18) 1800



(13) BC	(14) Server	Points	Doubles Receiver		(15) Games
			F	N	
1	N				0 1
2	F				0 2
3	N				0 3
4	F				1 3
5	N				1 4
6	F				2 4
7	N				3 4
8	F				4 4
9	N				5 4
10	F				5 5
11	N				6 5
12	F				7 5
13	Tie Break				7 5

Player(s)	Resultat		
Federer	6	6	7
(10) Nadal	7	4	5
Tie Break			

Schiedsrichterblatt / Feuille d'Arbitrage

(1) **Swiss Open** Turnier/Tournoi (4) (5)

(2) **He** (3) $\frac{1}{2}$ Runde/Tour Ballwechsel/Ch. Balles 7 9 6

(6) **Center** (7) **1500** (16) **1515** Zeit/Heure

(8) **1. August** (9) **Meier** Datum/Date Schiedsrichter/Arbitre de chaise

Spieler/Joueur(s)	Auslösen Trage au sort	
	Gagne par Wahl	Choix Gewählt
(10) Federer Roger (CH) <small>gegen/contre</small>		
Spieler/Joueur(s)		
(10) Nadal Rafael (SPA)	X	R

Gewinner/
Vainqueur (21) **Federer** (11) (12)

Resultat (22) **6** : **7** **6** : **4** **7** : **5**

(23) **1520** **1800** **2440**
Beginn / Debut Ende / Fin Dauer / Duree

Unterschrift /
Signature (24)

10. Directives et règlements

Règlements et directives de Swiss Tennis

Tous les règlements et toutes les directives concernant la compétition en Suisse sont régulièrement mis à jour et peuvent être trouvés sur: www.swisstennis.ch -> Play Tennis -> Tournaments -> Règlements

Règlements

Statuts

Dispositions d'exécution des statuts

Règles du jeu

Règlement concernant l'organisation judiciaire

Règlement concernant les licences

Directives concernant les classements

Règlement des transferts

Règlement des tournois

Règlement des Interclubs

Règlement des Interclubs NLA actif

Règlement des Interclubs NLB actif

Règlement des Interclubs Juniors

Plan d'un court

Directives

Directives pour l'organisation de tournois officiels

Directives concernant les critères de qualification en cas de changement de catégorie d'âge ou de classement

Parties jouées sans arbitre

Code of Conduct

Directives tenue vestimentaire

Interruption médicale et toilettes

Directive concernant l'application du Champions-Tiebreak dans les Championnats Interclubs

Indemnité minimale pour fonctionnaires de compétition

Directive concernant la procédure en cas de changement de catégorie Interclubs

Directives pour le transfert d'une équipe Interclubs

Règlements internationaux

Les règlements internationaux les plus importants peuvent être trouvés sur le site de la Fédération Internationale de Tennis (ITF): www.itftennis.com/officiating -> Rulebooks



Swiss Tennis
Roger-Federer-Allee 1
Postfach
CH-2501 Biel

Telefon +41 32 344 07 07

info@swisstennis.ch
www.swisstennis.ch